L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 JANVIER 1856

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Co., [illegible]

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 17 JANVIER.

ABONNÉS À LA SEMAINE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner par un mois [illegible] en leur ouvrant un compte régulier pour une aussi courte période, nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

DOUANE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le commerce de notre ville se plaint avec raison de la manière dont il est traité par la douane. On dirait que tous les négocians de la Nouvelle-Orléans sont suspects aux yeux du collecteur et qu'il les croit dépourvus de tout sentiment d'honneur et de probité. Comment expliquer autrement les minutieuses investigations de ses subordonnés, leurs lenteurs et les empêchements de toutes sortes qu'ils suscitent à la prompte expédition des affaires? Nous sommes étonnés que la Chambre de Commerce n'ait pas encore signalé au gouvernement les abus d'autorité qui se commettent à la douane de la Nouvelle-Orléans. Une réforme est nécessaire, indispensable. La douane n'a pas été instituée pour persécuter le commerce mais uniquement pour procurer à l'administration fédérale le revenu dont elle a besoin. Ce but rempli, les ordonnances douanières doivent être interprétées de manière à faciliter les transactions et à rendre moins onéreuses les formalités décrétées par la loi.

Ce n'est certes pas la ligne de conduite que suit la Douane de la Nouvelle-Orléans. Un correspondant signalait l'autre jour à un de nos confrères, quelques unes des vexations auxquelles le commerce de cette ville est en butte. Lorsque la loi sur les entrepots a été d'abord mise en vigueur, le collecteur et ses officiers ont déclaré qu'elle ne s'appliquait qu'aux importateurs établis dans les ports de mer et non aux négociants établis dans l'intérieur. C'était une interprétation étroite et peu libérale d'une loi destinée à favoriser le commerce en général. Plus tard la loi a été modifiée, et les importateurs établis dans l'intérieur ont pu, comme les autres, en recueillir les avantages. Les marchandises, dans ce dernier cas, peuvent être entreposées soit au lieu d'arrivage (port de mer) soit au lieu de destination définitive. Mais le secrétaire du trésor a ordonné qu'elles fussent retenues au lieu d'arrivage jusqu'à ce que les factures fussent examinées par les estimateurs. Il faut donc les prendre du wharf et les transporter dans les magasins de la Douane d'où elles sont extraites plus tard pour être expédiées à leur destination. Or, ce transport s'opère par les drays de la Douane.

Ce double charroi et les frais d'emmagasinage s'élèvent à un chiffre si exorbitant que les importateurs de l'intérieur ont dû renoncer au bénéfice de la loi. Ainsi des marchandises sur lesquelles il avait été payé $59 de fret sur un paquebot de Liverpool, ont dû acquitter ici $59 de frais de charroi et d'emmagasinage! Dans une autre circonstance, le fret étant seulement de $13 36, le charroi par les drays de la douane et le dépôt dans les magasins du fisc ont coûté à l'importateur $20 80!

N'est-ce pas là un criant abus? Si les consignataires pouvaient faire transporter et emmagasiner eux-mêmes leurs marchandises, ils ne paieraient peut-être pas le tiers de ce qu'exige la douane. Mais même en laissant à celle-ci le soin du transport et de l'emmagasinage, la rétribution demandée au commerce est d'une bonne moitié trop élevée. Les négociants de New-York ne se laissent pas ainsi [illegible]. La chambre de commerce veille à leurs intérêts et intervient dès que les rigueurs de la douane prennent comme ici les apparences de la spoliation.

On a pendant longtemps refusé aux consignataires la permission d'assister à l'examen des marchandises qui passaient en douane comme si leur présence nuisait en rien à l'enquête. La présence du consignataire nous semble au contraire fort utile, car s'il y a une différence dans la facture et les marchandises reçues il peut lui même constater l'erreur et puis il veille à ce tout soit remis en ordre dans les caisses.

Il est arrivé également à un de nos négociants les plus honorables de voir mettre en doute les chiffres d'une facture qu'il avait reçue. Les estimateurs se sont adjoints des experts et il a fallu que l'importateur payât les frais de l'enquête lorsqu'il était parfaitement en règle. Cela s'appelle protéger le commerce!

Les griefs de nos négociants contre la douane de cette ville ne sont que trop fondés. Le réglement relatif aux entrées et à la remise des marchandises est tyrannique au dernier degré, car sans accroître d'un cent le revenu du fisc, il cause au commerce un tort immense. Celui-ci perd à la fois beaucoup de temps et beaucoup d'argent, et les consommateurs doivent naturellement s'en ressentir. L'intérêt de toutes les classes de la population est donc de se liguer pour demander une réforme.

Il s'agit aussi de l'avenir de la Nlle-Orléans comme place commerciale. On cesserait d'importer ici si les pertes causées par les lenteurs, les vexations et l'exagération des frais de dépôt dépassent les bénéfices possibles. Les formalités sont sans doute nécessaires mais il y en a d'inutiles qu'il faudrait supprimer. Que la [illegible] prenne certaines précautions pour prévenir la fraude, cela se conçoit et c'est même son devoir; mais elle ne doit pas non plus tomber dans l'arbitraire et, par d'absurdes rigueurs, susciter de regrettables entraves aux promptes transactions.

La douane semble vraiment considérer tous nos marchands comme des fraudeurs et des contrebandiers: qu'elle se détrompe, il y a dans le commerce aumoins autant d'honneur et de probité que dans les autres professions.

Nous aimons à croire que le collecteur de la Nlle-Orléans et ses officiers, tout en accomplissant scrupuleusement leurs devoirs, s'efforceront désormais de faciliter l'expédition des affaires, au lieu de l'entraver. Mais si cette espérance ne se réalisait pas, nous ne saurions trop engager le commerce à prendre en main la cause de ses propres intérêts et à porter ses réclamations à Washington.

LE MESSAGE ET LE TELEGRAPHE.—Le message du président, remplissant sept ou huit colonnes des journaux de Washington, a été transmis de cette dernière ville à Boston en une nuit. Présenté le 31 décembre au Congrès, le manifeste de M. Pierce paraissait tout au long le lendemain matin dans les journaux de la capitale du Massachusetts. Les deux tiers du message ont été confiés à la ligne de Morse: l'opérateur s'est mis à l'œuvre à 9 heures et demie du soir et terminait sa besogne à 5 heures et demie du matin. L'autre tiers a été transmis par la ligne de House: commencée à dix heures et demie du soir, la transmission était achevée à minuit. Il a donc fallu huit heures pour transmettre les deux tiers du message, par la ligne de Morse, dont les deux fils ont été pendant quelque temps mis à réquisition, tandis que la ligne de House, avec un seul fil, a accompli sa part de la tâche en une heure et demie. On calcule que le travail, par le système de House, est une fois plus rapide que par l'ancien système.

LES ETATS-UNIS ET LE NICARAGUA.—On écrit de Washington que le président a soumis au sénat un traité conclu, il y a déjà quelque temps, avec le Nicaragua. La date de la convention est antérieure à celle de l'expédition de Walker et du changement dans le personnel du gouvernement. Dans ce traité les Etats-Unis reconnaissent la souveraineté du Nicaragua et ses droits à tout le territoire qu'il réclame, y compris la Mosquitie où l'Angleterre continue à exercer son singulier protectorat.

[MARY]LAND.—Le gouverneur du Maryland a [illegible] dernièrement son message à la législature de cet Etat. La dette du Maryland y est portée à [illegible].

CONCERT DE MLLE PARODI.—Mlle Parodi donne ce soir dans la salle des Odd Fellows un concert qui, selon toute apparence, sera un des plus brillants de la saison. La foule est restée jusqu'ici fidèle à la grande cantatrice et elle ne paraît pas disposée à lui retirer sa faveur. Mlle Parodi justifie du reste cet empressement du public de notre ville: elle chante toujours comme si de l'impression qu'elle allait produire devaient dépendre sa réputation et son avenir. On ne peut lui reprocher aucune de ces négligences que se permettent certains artistes en renom. [illegible] ... ce soir [illegible]: qu'elle s'attende donc à une nouvelle ovation. Le reste du programme est composé de manière à satisfaire les plus difficiles.

CHRONIQUE LOCALE.

THEATRE DE LA GAIETE.—Il y avait une magnifique chambrée, mardi, au théâtre de la Gaîté. Le bénéficiaire, M. John Owens, a dû se trouver récompensé de ses efforts par le témoignage flatteur du public.—Le spectacle de ce soir est des mieux choisis: c'est [illegible], dans lequel paraîtront M. Louis Keller et sa célèbre troupe; puis Comedy of Errors, de Shakespeare.

THEATRE ST CHARLES.—C'est ce soir l'avant-dernière fois que jouera M. Hackett.—King Henry IV; Phantasms in a smock frock, et danse favorite par Mlle Vallée. M. Hackett remplira le rôle de Falstaff dans King Henry IV.

ANIMAUX SAVANTS.—Les admirateurs des animaux savants de M. Donetti s'étaient portés en foule au théâtre Pelican, à la dernière représentation. C'est un des plus charmants spectacles auxquels on puisse assister. Nous engageons nos lecteurs à aller voir les singes et les chiens de M. Donetti; ils ne seront pas désappointés.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Le jury a donné gain de cause, hier, à M. Mitchell, candidat américain à la place de connétable du premier juge de paix, par un vote de dix voix contre deux.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT.—M. Wm North, propriétaire d'un établissement connu sous le nom de "North's intellectual Amusements" et situé rue de Chartres, a demandé hier à la Quatrième Cour de District de prononcer le divorce entre lui et Caroline Comstock qu'il a épousée, en juin dernier, à St-Louis et qui l'a abandonné ici. M. North dit que ses espérances ont été déçues: il croyait sa femme âgée de [illegible] ... que sa femme lui a pris de l'argent et qu'elle lui a fait de l'infidélité.

DEVANT LA PREMIERE COUR.—Les recorders Bright et Stamps ont envoyé hier devant la Première Cour de District les personnes dont les noms suivent:

James Cunningham, sous prévention d'avoir enlevé une somme de $128 de la poche de Patrick Doghigh, tandis que celui-ci dormait.—En prison faute de caution.

[illegible] Arand, pour avoir volé dix huit piastres à John Nicholas.

James A. Harper, pour avoir volé à John Somerville, propriétaire d'un restaurant de la rue St-Philippe, le produit de la vente de [illegible].—Cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution.

ARRESTATIONS.—M. O. E. Hall, s'est plaint hier au recorder du Premier District de ce qu'on ait volé, depuis quelques jours, pour plus de cent piastres de vêtements à des pensionnaires de l'Hôtel St-Charles. [illegible] accusait Lackey Coulon, un des domestiques de l'établissement. Le tribunal a ordonné des recherches qui ont amené l'arrestation de Lackey. Il est en prison.

Thomas R. Griffin a été arrêté à la demande de sa femme Mary qui l'accuse de cruauté. Il est rentré avec elle chez lui, mardi soir, a traîné la plaignante dans la chambre et l'a précipitée sur le trottoir, parce qu'il voulait de l'argent pour acheter du whisky et qu'elle n'en avait pas. Thomas s'est présenté hier en Cour, mais sa femme a supplié le recorder de lui pardonner. Le recorder s'est contenté d'exiger un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

Robert Martin est un voleur pour s'être amusé, mardi soir, à tirer les sonnettes de plusieurs maisons de la rue Girod, et avoir interrompu le sommeil des personnes qui les occupent. Le juge Walker, une des victimes de la fantaisie de Robert, lui a mis la main au collet et l'a fait conduire au poste.

Charles France est accusé d'avoir essayé de porter un coup de couteau à George Mc Fadden, dans la rue Perdido.—En prison, en attendant l'interrogatoire.

Michael Mc Leedy, Irlandais, a assommé le nègre Hercule, qu'un officier de police emmenait au poste.—En prison.

L'officier Philips a arrêté hier English Mary qu'il accuse de tenir une maison de débauche dans la rue Bourbon, entre St Philippe et Ursulines.—Cautionnement.

AFFAIRE DE MEURTRE.—L'interrogatoire de John Nestor, Hugh Mc Guire et Thomas Scanlan, accusés d'avoir assassiné James Droosey, le 26 du mois dernier, dans le café de Nestor, rue Nile-Levée, a commencé hier devant le recorder Bright mais n'a pas été achevé.

MORT.—Un jeune allemand du nom de Bernard [illegible], s'est noyé dans le fleuve, lundi soir, au pied de la rue Adèle, Quatrième District. On a retrouvé le cadavre hier. Bernard avait 17 ans.

VOL.—Miguel Romirez, pêcheur, a déclaré hier au recorder Seuzeneau que des personnes se sont introduites chez lui, mardi soir, et ont enlevé une somme de [illegible] ... et Thomas Gomez, sur lesquels planent les soupçons.

TABLEAUX MYTHOLOGIQUES ET RELIGIEUX.—M. Louis Keller donne ce soir, au théâtre de la Gaieté, sa première représentation des admirables tableaux de Reubens, du Titien, de Michel-Ange et de Raphael. Sa troupe se compose de vingt artistes qui représentent avec une perfection inouïe les œuvres des grands-maîtres de la peinture et de la sculpture. Leur imitation de la crucifixion a eu à Rome un immense succès: on croyait voir la merveilleuse toile de Reubens. L'enthousiasme n'a pas été moins grand pour la Descente de la Croix. A ce spectacle on pleure comme aux drames les plus émouvants. Le clergé de Rome, de Madrid, de la Havane, de Londres, de Berlin et de St-Petersbourg a assisté aux représentations de M. Keller. Il ne pouvait donner à l'artiste une meilleure recommandation et accorder un plus grand éloge à la moralité de son œuvre.

FOURNEAUX A BAGASSE.—Une des dernières inventions de L. Alfred Stillman a été le fourneau à bagasse. Il l'a achevée deux jours avant l'explosion de l'Anglo-Norman, à bord duquel il se trouvait et où il a perdu la vie. Les planteurs qui ont fait l'essai du fourneau à bagasse en parlent comme d'une des améliorations les plus utiles qui aient été introduites depuis longtemps dans les procédés de l'industrie sucrière.

On verra, par un avis inséré plus loin, qu'il a été pris des arrangements avec deux des principales fonderies de la Nouvelle-Orléans, pour la fabrication de ces fourneaux.

CHANTIER DE BOIS DE CHARPENTE.—Un avis inséré plus loin annonce la mise en vente du contenu d'un chantier de bois situé au coin des rues Tremé et Vieux-Bassin. Le chantier est bien achalandé et renferme 235,000 pieds de bois, 33,000 briques du Lac, deux charrettes, deux mules, etc. Lorsque les travaux d'amélioration du canal Carondelet seront terminés, le voisinage du Vieux-Bassin deviendra un centre important d'affaires, et les chantiers partageront la prospérité générale. Il s'agit donc d'une bonne affaire. Pour les conditions, s'adresser au bureau de N. Vignié, encanteur.

LA RUSSIE ET LA PAIX.

Nous lisons dans le Nord, journal favorable à la cause de Russie:

Les bruits de paix persistent; on affirme que l'Autriche a présenté des conditions acceptables par les puissances occidentales et acceptables par la Russie, qui satisferaient celle-ci sans humilier celle-là. Nous souhaitons si sincèrement que la nouvelle soit vraie qu'il nous faut tout le courage de la résolution prise par nous de dire toujours franchement notre pensée, pour ajouter que nous n'avons pas dans son authenticité une confiance bien grande.

Le motif pour lequel cette confiance nous manque, c'est qu'à Vienne, aux dernières conférences, l'Autriche fit des propositions qui parurent acceptables aux plénipotentiaires de France et d'Angleterre, à la Porte et à la Russie, sans que les cabinets de Paris et de Londres aient cru pouvoir y adhérer.

La Russie n'acceptera pas aujourd'hui ce qu'elle refusa d'accepter alors comme humiliant et désastreux pour elle; la France et l'Angleterre consentiront-elles à se ranger aujourd'hui à l'avis de lord John Russell et de M. Drouyn de Lhuys? Rien ne le prouve, rien même, peut-on dire, ne l'indique. Si cela était, en effet, de longues négociations n'eussent point été nécessaires pour le déclarer, et l'Autriche n'aurait pas eu à faire les frais d'imagination—dont on la glorifie en ce moment—pour présenter les bases sur lesquelles la paix pourrait être conclue.

Nous le répétons, il nous semble que l'on se précipite un peu trop, en annonçant la paix prochaine, du point de savoir si la France et l'Angleterre sont d'accord sur les conditions qu'il leur convient d'y mettre. L'avis de la Russie n'est pas, sans doute, sur cette question d'une importance accessoire. Il est bien vrai qu'on nous dit: les conditions arrêtées par les cabinets de Paris et de Londres ne sont point humiliantes pour la Russie; —mais aux conférences de Vienne, ni l'Angleterre ni l'empereur des Français n'avouaient la prétention d'humilier la Russie, et la Russie, cependant, ne crut pas qu'il était de son honneur d'accepter les propositions arrêtées de commun accord par l'empereur des Français et le premier ministre de la reine Victoria.

Aujourd'hui encore la Russie se constitue seule juge de sa dignité et de son devoir. Son honneur seul tiendra la balance où elle pèsera d'un côté ses désirs d'une paix honorable, de l'autre les conditions qui lui sont proposées.

Ces conditions pacifiques, affirmées par des correspondances et des articles de journaux, nous ne les connaissons pas encore. Les correspondances auxquelles nous faisons allusion se bornent seulement à dire qu'elles ne sont pas aussi terribles que le Morning-Post les fait aujourd'hui encore. Le Pays, à qui nous aimerions, en cette circonstance, à reconnaître un caractère semi-officiel, est de cet avis, que le Morning-Post va trop loin, et dans une curieuse lettre de Londres qu'il publie, en lui donnant,—par la place qu'elle occupe dans ses colonnes et les caractères avec lesquels il l'imprime, une importance toute exceptionnelle,—il constate que: "la grande majorité du peuple anglais est favorable à la paix," et que "sauf quelques exceptions qu'on pourrait, pour ainsi dire, compter, les hommes d'Etat souhaitent vivement que des conditions, de nature à garantir tous les intérêts et à rapprocher définitivement les parties, soient soumises au gouvernement et sanctionnées par lui."

Puisse le correspondant qui a écrit au Pays cette lettre que le Journal de l'Empire appelle importante ne pas s'être trompé. Puisse-t-il dire vrai de même lorsqu'il affirme que les [illegible] du Morning-Post ont fait sourire les hommes sérieux!

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité que cette affirmation peut emprunter à la position du journal qui s'en est fait l'écho à Paris, sous un régime qui a donné à la presse des habitudes si remarquables—si peu attendues—de circonspection, quand il s'agit d'apprécier les actes politiques des hommes d'Etat de France ou des nations amies de la France.

[illegible]

... ont écrites à la plus grande gloire de l'Allemagne, au nom de la civilisation, et sous l'invocation d'un implacable Dieu des armées et des combats. Puisse-t-elle être l'indice d'une nouvelle tendance, et partant d'une nouvelle situation.

TAILLEURS ET VETEMENS D'HOMMES.

Demandez si l'habit ne fait pas le moine à toutes les héroïnes, toutes les belliqueuses hermaphrodites des siècles passés, qui changèrent de sexe en changeant d'habits: sainte Euphrosine d'Alexandrie, entrant à dix-huit ans déguisée en homme dans un monastère, y faisant profession sous le nom masculin de Smaragde, et y vivant trente-huit années sans que son secret soit même soupçonné; Jeanne de Montfort, sous l'armure d'un chevalier, forçant les Français à lever le siège d'Hennebont; Marie d'Estrada, veuve d'un lieutenant de Fernand Cortez, et citée par lui comme un des plus vaillans soldats de l'armée espagnole, lors de la conquête du Mexique; Bonne, la paysanne de la Valteline, combattant sous des habits d'homme à côté de son mari Pierre Brunoro, le célèbre général parmesan; Magdelaine de Senecterre, dame de Miremont, s'illustrant à la tête de soixante gentilshommes qu'elle commande, pendant les troubles de la Ligue; la vaillante inconnue du siège d'Amiens par Henri IV, renommée dans l'armée sous le nom du Capitaine gascon; l'auteur de la tragédie des Jumeaux martyrs, la comtesse de Saint-Balmont, insultée par un officier, prenant les habits de son frère, se battant sous son nom, désarmant son adversaire, et lui accordant la vie à condition d'être plus respectueux à l'avenir; et enfin la fameuse Charlotte. Eon de Beaumont, dite le chevalier d'Eon, condamnée par décision royale à reprendre les habits de son sexe, après s'être montrée brillant avocat à Paris, diplomate consommé dans son ambassade de Russie, et brave officier comme aide de camp du maréchal de Broglie, pendant la laborieuse campagne de 1761, en Allemagne.

La profession de tailleur est estimable comme toutes celles de première nécessité, ainsi que le dit l'abbé de Saint-Pierre, (il y connaîtrait les orphelins recueillis par lui); et si nous ouvrons le Livre d'Or de cette corporation les illustrations de toute espèce ne nous y manqueront pas.

Au treizième siècle, Durand, tailleur de Pernes, près Avignon, indigné du traité humiliant par lequel le comte de Toulouse, son seigneur, cédait en 1229 Narbonne à la France, devint le Tyrtée de sa province, et composa ce sirvante où il prêchait la guerre sainte contre Louis IX:

"La guerre me plaît, quoiqu'Amour et ma maîtresse me la fassent toute l'année.
"Par la guerre, je vois multiplier les fêtes, les dons et les chants.
"La guerre fait d'un villain (villanus) un courtois.
"Je voudrais donc voir la trève rompue, maints chevaux bais et blancs, maints coups frappés à la hâte, maintes murailles et tours ébranlées, maints châteaux forcés et emportés."

Quintin, le chef de la secte des Libertins, au seizième siècle, était tailleur, de même que son rival en hérésie, Jean de Leyde, le chef des Anabaptistes.

Adam Elsheimer, le peintre allemand auquel on doit une admirable Fuite en Egypte, et dont les clairs de lune et les effets de nuits sont renommés, avait d'abord été tailleur chez son père.

Le cardinal la Balue et le savant abbé Goujet devaient le jour à des tailleurs, aussi bien que Louis Barbier, le célèbre abbé de la Rivière, aumonier de Gaston d'Orléans, évêque de Langres, cardinal manqué; seulement, ce dernier ne glorifiait pas dans les salons du Luxembourg ou du château de Blois la petite boutique d'Etampes, si l'on en croit l'épitaphe qu'y apporta la Monnoye au concours ouvert par suite de son testament, qui affectait cent écus à cette destination:

Ci-gît un très grand personnage
Qui fut d'un illustre parentage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage.
Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

A côté des réputations individuelles, il serait injuste de ne pas mentionner les célébrités collectives. Or, dès les premiers siècles du moyen âge l'association des compagnons tailleurs appelés compagnons du devoir jouissait d'un grand renom dans les diverses contrées d'Europe. C'était une sorte de franc-maçonnerie sur laquelle les archives de la Sorbonne nous fournissent les documens suivants:

Au milieu de la chambre d'initiation, sur une table couverte d'une nappe à l'envers, étaient étalés une salière, un pain, une tasse à trois pieds et demi pleine, trois pièces de monnaie, trois aiguilles et les Evangiles. L'aspirant commençait par se choisir un parrain et une marraine, après quoi, la main sur le livre saint, il prononçait un serment ainsi formulé:

"Moi N...., en présence du maître et des compagnons ici réunis, et sous peine de perdre ma part de paradis, je jure et promets de ne pas révéler, même dans la confession, ce que je ferai ou verrai faire. De plus, je m'oblige à tenir dans le plus profond secret le mot de guet à l'aide duquel nous nous reconnaissons pour compagnons."

Après ce serment, le néophyte prenait place parmi les initiés, et le maître lui racontait les aventures des trois premiers compagnons, récit plein d'impureté, dit le texte qui nous relate ces pratiques bizarres, et dont le but était d'expliquer le sens cabalistique et mystérieux des divers objets placés sur la table, au grand dam et à la grande profanation de la très sainte trinité.

Des indiscrétions eurent lieu au dix-septième siècle; l'autorité ecclésiastique s'émut, et, le 14 mars 1655, la faculté de théologie rendit un décret portant défense aux maîtres tailleurs de continuer leurs sataniques momeries et d'admettre par an plus de six apprentis pour toute la communauté.

C'est vers le même temps que Buche, cordonnier du duché de Luxembourg, institua la société des Frères-Tailleurs, rassemblés pour vivre chrétiennement, travailler en commun, et employer le surplus de leur nécessaire au soulagement des pauvres. Renti, gentilhomme normand, et Coqueret, docteur de Sorbonne, avaient dressé les réglemens de cette société, qui subsista jusqu'à 1789.

Pour apprécier l'importance de cette industrie à notre époque, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter quelques renseignements au rapport de M. Horace Say, chargé par la chambre de commerce de Paris, après la révolution de 1848, d'une enquête sur l'état des diverses industries pendant l'année 1847.

Voici les chiffres de l'honorable rapporteur:

Le vêtement se divise en vingt et une branches, produisant annuellement deux cent quarante et un millions, dont cent dix millions pour habillements d'hommes.

Les maîtres tailleurs sont au nombre de sept mille, occupant ensemble vingt-deux mille deux cent quinze ouvriers et ouvrières, font en moyenne quatre-vingt millions d'affaires par an, et se partagent en quatre grandes catégories:

1o—Ceux qui travaillent exclusivement sur mesure et après commande.—Leur chiffre est de trois mille environ; ils réalisent un courant d'affaires de quarante-cinq millions. La moyenne du salaire est chez eux de trois francs quatre-vingt-six centimes pour les ouvriers, et une morte saison de cinq mois.

2o—Ceux qui s'occupent de la confection.—Ils sont au nombre de deux cent trente-trois, et livrent, tant à la consommation du pays qu'à l'exportation, pour vingt-huit millions de produits.

3o Les apiéceurs, c'est-à-dire travaillant toujours à la pièce.—Ils exécutent le montage et la couture des vêtements pour les patrons appartenant aux deux catégories précédentes. On en compte trois mille trois cent quatre-vingt treize; leur chiffre d'affaires est de cinq millions cinq cent mille francs.

4o Les tailleurs-fripiers qui remettent à neuf les vieux vêtements.—Ils sont au nombre de deux cent soixante et onze, et font environ deux millions cinq cent mille francs par an. Ils occupent cent soixante-quatre ouvriers et deux cent soixante-quinze ouvrières qui gagnent en moyenne; les hommes deux francs quatre-vingt-onze centimes: les femmes, un franc cinquante-cinq centimes.

ARCHEOLOGIE.—Le 28 novembre, la Société royale de littérature de Londres a tenu séance sous la présidence de sir J. Doratt, vice-président. M. Vaux a lu l'exposé des fouilles entreprises à Suse par W. K. Loftus, esquire. Ce gentleman étant attaché comme géologue à la commission envoyée pour établir les limites des empires turc et perse, sous la direction du colonel (aujourd'hui major général) Williams, obtint du chef de la commission de continuer les recherches entreprises à Suse par le colonel Rawlinson, avec l'agrément et aux frais du gouvernement anglais. Les fouilles de W. K. Loftus ont conduit à la découverte d'un bâtiment long de 345 pied, haut de 244, supporté par trente-six colonnes à base carrée. Chose remarquable, les dimensions et la disposition de cette colonnade sont absolument les mêmes que celles du grand palais de Xerxès à Persépolis, et il y a lieu de penser que ces deux édifices ont été dessinés, sinon achevés, par le même architecte.

Sur plusieurs bases de colonnes, des inscriptions en trois langues, en caractères cunéiformes, ont été trouvées, citant les noms de Darius, Artaxerxès et Xerxès. On a trouvé aussi une collection de monnaies trop bien conservées pour avoir jamais été mises en circulation. W. Loftus a fouillé encore où l'on suppose qu'était la citadelle. Entre autres monuments, il a découvert une base de colonne avec inscription grecque établissant qu'Arnéides fut gouverneur de la Susiane. C'est le commencement d'une série de découvertes qui devront assurément jeter un grand jour sur l'histoire de l'empire des Perses.—(Literary Gazette).

Variétés.

LE JOURNAL.

II.

Notons ceci: le journal s'appelle encore le journal, et cependant il est déjà quelque chose de plus; car il ne se contente pas, dès maintenant, d'être une publication quotidienne: ce n'est plus une fois par jour qu'il paraît, c'est deux, c'est trois, quoiquefois quatre et cinq: recevant et renvoyant, à mesure qu'elles se produisent, dans notre civilisation compliquée, toutes les palpitations de la vie individuelle, nationale, humaine, universelle.

Les presses à vapeur ont remplacé les presses à bras; et là, comme partout, comme toujours, le nouveau procédé a fait d'abord des mécontents. Les ouvriers ont maudit la vapeur qui les dépossédait et les laissait, pour un temps inoccupés. Puis, comme d'ordinaire aussi, tout a repris, peu à peu son niveau.

Que sera-ce lorsque, comme corolaire du journal [illegible]

... pour le génie, pour l'ambition d'esprit, pour [illegible] de plus en plus comme une extension [illegible]. O merveille! et quelle réalisé déjà en partie, lorsque tout homme, dans son cabinet, aura pour courrier et pour esclave cet agent plus rapide que la lumière, que la lumière qui parcourt, selon les dernières recherches de Struve, 30,800 myriamètres par seconde, ce qui fait 110 millions de myriamètres pour une heure de chemin!

Et combien d'autres agens à découvrir encore! Et combien d'autres modifications ou combinaisons de ceux que l'on connaît déjà! Pourra-t-on parler que de celui-ci, que de l'électro-magnétisme, qui sait si, appliqué déjà à la transmission des pensées écrites, il ne pourra pas l'être un jour à la reproduction typographique, à moins frais que la vapeur et avec une bien plus grande rapidité? Qui donc a droit de dire: Cela ne sera pas? Déjà l'électricité, sans s'unir à la presse, fait qu'on écrit une lettre de Balaclava à Paris ou à Londres [illegible] une heure. Si la presse s'unissait à l'électricité, qu'on rêve un moment à ce qui pourrait résulter de cette union, de mariage entre le plus puissant agent de l'intelligence humaine et la force la plus énergique de la nature!

Et après cela, songez encore que ce qui déjà nous étonne n'est que le bégayement informe de la science à son berceau. Combinez encore avec le journal, servi par l'électricité, la direction des aérostats, qui sera peut-être trouvée aujourd'hui, qui certainement le sera demain, et imaginez alors avec le poète: "Les frontières s'évanouissent, les barrières s'effacent; tout ce qui est muraille de la Chine autour de la pensée, autour du commerce, autour de l'industrie, autour des nationalités, autour du progrès, s'écroule. En dépit des censures, en dépit des index, il pleut des livres et des journaux partout; Voltaire, Diderot, Rousseau, tombent en grêle sur Rome, sur Naples, sur Pétersbourg; le verbe humain est manne, et le serf le ramasse dans le sillon; les fanatismes meurent, l'oppression est impossible. L'homme se traînait à terre, il échappe; la civilisation se fait nuée d'oiseaux, et s'envole, et tourbillonne, et s'abat joyeuse sur tous les points du globe à la fois.

Tenez, la voilà, elle passe; braquez vos canons, vieux despotismes, elle vous dédaigne: vous n'êtes que le boulet, elle est l'éclair. Plus de haines, plus d'intérêts s'entre-dévorant, plus de guerres; une sorte de vie nouvelle, faite de concorde et de lumière, emporte et apaise le monde; la fraternité des peuples traverse les espaces et communie dans l'éternel azur! Les hommes se mêlent dans les cieux." Quel rêve! Et ce rêve, pourtant sera la réalité même. Et cette réalité, à son tour, deviendra triviale et vulgaire comme toutes les autres, car elle sera dépassée. Serait-ce folie, en effet, que de prévoir un temps où, la science ayant inventé des télescopes infiniment plus puissans que ceux qu'elle a inventés déjà, les habitans de la terre pourront entrer en communication par signes avec les êtres intelligens qui peut-être habitent les sphères voisines.

Dès à présent, est-ce que, par un mouvement insensible, mais irrésistible, l'esprit ne s'élève pas de l'ordre individuel à l'ordre social, de l'ordre social à l'ordre humain, de l'ordre humain à l'ordre universel? Dès à présent, est-ce que l'on ne songe pas aux rapports insaisissables de notre espèce avec les mondes autres que la terre, avec les populations innombrables qui sont probablement suspendues comme nous dans l'immensité céleste? Dès à présent, est-ce qu'on ne se demande point s'il n'y aura pas, un jour à venir, une télégraphie possible entre eux et nous? De même que chaque peuple n'est qu'un individu dans la famille humaine, on a l'intuition que l'humanité tout entière n'est qu'un individu dans la famille universelle des êtres. Au-dessus de l'amour de soi-même, de la famille, de la patrie, de l'humanité, on sent et on éprouve que des routes nouvelles sont ouvertes au cœur et à la pensée. Et l'on regrette d'être venu sitôt sur la terre, ou de n'y pouvoir revenir plus tard.

Mais laissons ces propos en l'air, ces espérances par delà les nuages, et ces rêveries lumineuses; — ne sommes-nous pas tombé d'accord que tout ce qui n'est pas encore réalisé est ridicule et irréalisable!—et concluons dans la réalité sur la question du journal. Le journal est la grande usine intellectuelle de l'humanité, à laquelle tout le monde travaille, tout le monde, grands et petits. Le journal est le haut-fourneau que l'esprit humain charge jour et nuit de son minerai de faits ou de connaissances, et qui, à toute heure absorbe et rend, et qui jamais ne s'éteint ni ne se refroidit,—élevant éternellement au-dessus de l'horizon serein ou sombre son obélisque couronné pendant le jour d'une vapeur noire et pendant la nuit d'une vapeur rouge; colonne de fumée et colonne de feu qui conduisent le monde, comme autrefois Israël. Le journal n'est pas seulement la forge, il est en même temps l'enclume, et le marteau, et le laminoir des idées. Mais plus le journal est puissant, plus cette puissance l'oblige. Pour être digne de sa mission, il faut que le journal, au lieu de s'asservir aux engouements, aux appétits, aux mauvais instincts, aux préjugés, aux ignorances, aux caprices de l'abonné, entreprenne de l'en affranchir. On ne doit pas descendre jusqu'à son public, on doit l'élever jusqu'à soi. Telle est la maxime que dicte la morale, et l'art, et l'intérêt lui-même. Espérons donc que le journal, lorsque toute liberté lui sera rendue, reprendra le rôle d'éducateur, qu'il serait d'oublier jamais. E. D.

Décédée hier, à deux heures du matin, dame Héloïse Delino, veuve de Pierre Devergès, à l'âge de 75 ans.

Les amis et connaissances de ses fils Pierre et Paul Devergès, de MM. Denis et Edmond Villeré et Cruzat, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 4 heures précises. Le convoi partira de la dernière demeure, rue des Remparts, entre Ste-Anne et Dumaine.

Amers Allemands de Hoofland.

Certificat de M. Ralph Lutz, rédacteur du "Spirit of the Times", Trenton, Ohio.

Au Dr C. M. Jackson,

Mon cher Monsieur—Les Amers sont très recherchés ici. [illegible] ... Je termine en vous exprimant le plaisir que j'éprouve à reconnaître la valeur et le succès de votre préparation. Tout à vous, RALPH LUTZ.

Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

A vendre par J. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres N.-O.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque HANSA ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du susdit navire. DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

La barque HANSA, capitaine C. Schlett, de Bordeaux, est à décharger sa cargaison entre les deux marchés, Deuxième District. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis dans les cinq jours, sinon les marchandises seront envoyées aux entrepôts publics. DUNTZE & IKEN, 16 janv, Encoignure Royale et Conti

Le navire F. W. BRUNE, capitaine Landis, venant du Havre, est en déchargement au poteau No 38, troisième district. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis dans les cinq jours qui suivront cette date et de venir recevoir leurs marchandises, comme de coutume. C. J. MEEKER & Co. 12juillet—6, No 87, rue Gravier

Avis est donné aux consignataires de marchandises à bord du navire F. W. BRUNE que le tableau des avaries sur ledit navire est prêt à être signé au bureau des soussignés. Toutes les marchandises dont les consignataires n'auront pas signé le permis avant l'émission du permis général, seront retenues à bord jusqu'à nouvel arrangement. C. J. MEEKER & Co. 12 janv—6, 87, Gravier

PERDU.

Le 8 du courant, un huitième de BILLET DE LA LOTERIE de la Havane, No. 29,929. La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter au soussigné. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet dans le cas où il gagnerait un lot. LOUIS JOSELIN, 17 jan—1, Rue St. Philippe, No 80.

EN VENTE: A LA LIBRAIRIE PAYA, 56, Chartres.

SOUVENIRS d'un Zouave.
La Bohème galante.
Les Beaux-arts en Europe.
Œuvres de V. Hugo, A. Dumas, E. Sue, P. Féval, A. Karr, P. de Kock, &c., en brochures illustrées. 17jan

TABAC DE CUBE—Importation directe de St-Yago de Cuba—100 balles tabac de Cuba, pour envelopper et tripes, en débarquement du brick Wm Clark, à vendre par S. DE VISSER & Co, 17jan, 74, rue Magazine

EN débarquement du navire Hansa, de Bordeaux: 500 caisses vin St Julien de Prouse aîné & co., 100 caisses do do 1er cru, 50 caisses de Chateau Gistours. A vendre par HENRY VALETON, 17 janv, 90, St Louis

EN débarquement du navire Oceana, de Bordeaux: 25 barriques vin St.Julien Médoc, 10 de do Pauillac Médoc, 10 de do [illegible]. A vendre par HENRY VALETON, 17 janv, 90 St Louis

Savons! Savons! 154 caisses savon de Marseille, qualité supérieure. A vendre par HENRY VALETON, 17 jan, 90, St-Louis

Articles pour Pharmaciens.

200 demi boîtes pastilles de Vichy,
200 do do pâte pectorale de Regnault,
50 flacons pilules anti goutteuses de l'Artigue,
200 demi boîtes pilules du Docteur Frank,
100 pilules purgatives de Dehaut,
[illegible] demi bouteilles sirop anti-phlogistique de Briand,
100 do de pectorale de Lamouroux; à vendre par P CUSACHS BRO. & Co, 15 jan, encoignure Royale et St-Philippe

Or en feuilles pour doreurs.

REÇU par le steamer North Star, de New-York 100 paquets or f, extra foncé, en feuilles. A vendre par P CUSACHS BRO. & Co, 15 jan, encoignure Royale et St-Philippe

Dr CHARLES H. KELLS, dentiste, No 132, rue du Canal, entre celles Carondelet et Baronne.—Pose les DENTS ARTIFICIELLES [illegible]

Dr L. [illegible], dentiste [illegible]

Dr [illegible] [illegible]

ATTENTION.

Marchandises sèches.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à dix heures, au magasin d'encan de E. Peychaud & Co, No 28 rue de la Vieille Levée.

Conditions libérales à 30 jours.

Vendu à l'encan par J. A. Beard & May.

19 janvier—Deux terrains rue des Magasins, entre les rues Philip et First, de la succession Bernard Magiune.—Trois bâtisses de résidence rue St-Andrew entre Rousseau et Tchoupitoulas, de la succession Catherine White, femme de John Hollinger,

Deux maisons en bois, rue Constance, entre Barthélemy et Mélicerte.

28 janvier—Un esclave de la succession de C. A. Austin.

4 fév—Quatre lots encoig. Laurel et Félicité, de la succession A Depassau.

5 février—Un atelier de 40 esclaves de grand prix.

7 février—Un esclave, de la succession de A. C. Phelps.

14 février—Une maison en bois, à deux étages, encoignure des rues Thalie et Benton, de la succession de C. W. Reubinere.

Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

Aux Planteurs Sucriers.

UNE patente des Etats-Unis a été accordée, le 1er mai 1855, à la veuve de M. Alfred Stillman qui a inventé une fournaise pour se servir de la bagasse, sans l'avoir séchée, comme combustible pour donner de la vapeur. Les avantages de cette invention ont été clairement prouvés. La première fournaise posée par Stillman, Allen & Co. sur la plantation de MM. Osgood & Laurence fonctionne depuis plusieurs saisons sans bois ou travail manuel, tandis que marche le moulin à cannes, brûlant en même temps toute la bagasse et fournissant plus de vapeur qu'il n'en faut pour faire fonctionner le moulin et la machine à pomper.

MM. Leeds & Co, de la Nouvelle Orléans, et MM. Cook & Fallon, de la fonderie de Belleville, à Alger, en face de la Nlle Orléans, sont autorisés à construire de ces fourneaux et à en fournir aux planteurs.

On est prévenu de ne pas violer, sous peine de poursuites, le droit de la patente, en construisant de ces fournaises ou en s'en servant sans une autorisation valide. J. B. STILMAN, 17 janv—10, Avocat de la veuve Stilman

AVIS.

LE public est humblement prié de suspendre son opinion sur moi, jusqu'à la décision de la Cour des [illegible], sur l'injuste accusation de soustraction à la poste de Madisonville, St. Tammany, d'une lettre adressée par N. Vignié, en procès avec son père, à un nommé Charles Betterwolf, ouvrier allemand du moulin Liberty. Comme plusieurs journaux ont relaté les débats de manière à nuire à ma réputation, je me contente pour l'instant de leur répondre: Que le maître de poste a déclaré avoir remis plusieurs lettres à un nègre dudit moulin, et non à moi.

Et ledit Betterwolf a dit qu'une des lettres lui avait été remise par moi, et que, par moi, lecture lui en avait été faite.

Les témoignages les plus importants se produiront prochainement. L. OUILLIER, 17 jan—2f

Avis de société.

ENTRE MM. A. K. Laffitte et J. Chantegrel, rue Royale No 115. La raison de société sera J. CHANTEGREL & Co.

Les associés auront la signature sociale. 17 janv—19,24 et 31 janv.

DEMANDE d'un PROFESSEUR.

UN professeur pouvant enseigner l'anglais et le français, trouverait un emploi à la campagne, à une petite distance de la ville, en s'adressant à F. Durel & Co, No 37 rue de Chartres. Il est inutile de se présenter sans être muni de bonnes recommandations. 17jan—8

Demande de nourrice.

ON demande une nourrice (négresse). S'adresser à la boîte C. bureau de poste No 146. 17 janv—3t

Demande de nourrice.

ON demande immédiatement au No 187, rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne, une nourrice pour un enfant de six mois. On donnerait un salaire très élevé à une personne robuste, jouissant d'une bonne santé et bien recommandée. Il est inutile sans cela de se présenter. 17 jan—3

EN débarquement du navire Uncle Sam, de la Caroline, 50 tierçons riz de la Caroline, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 17 janv, 9, rue Gravier

EN débarquement du navire Oceana, de Bordeaux: 40 futailles Cognac, de Planat & Co, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 17 janv, 9, rue Gravier

EN débarquement du navire Robert, du Havre: 50 caisses absinthe T. & L. 50 caisses Gruyère do, 230 paniers champagne, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 17 janv, 9, rue Gravier

EN débarquement du navire Geo Patten, de Marseille: [illegible] barriques vin rouge Bergasse, 200 paniers huile grandes bouteilles de Plagnol frères, 100 do do demi do do do, 100 caisses vermouth de Noilly, 50 do vin Muscat de Lunel et Frontignan, 50 do absinthe de E Pernod, 150 do amandes assorties, olives Verdales, capres, cornichons, anchois à l'huile, &c. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 17jan, 147 rue Royale

EN débarquement du navire Hansa, de Bordeaux: 20 quarts cognac de la marque E Gossey, 30 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par NUMA LACOSTE & Co, 17jan, 147 rue Royale

EN débarquement du navire Lebanon: 50 paniers champagne Heidsieck & Co, 75 caisses sardines à l'huile de 100 boîtes chaque, à vendre par NUMA LACOSTE & Co, 17jan, 147 rue Royale

FRUITS AU JUS ET A L'EAU-DE-VIE: 150 caisses fruits au jus Tayssonneaux, 100 do prunes à l'eau-de-vie, 75 do pêches do. A vendre par NUMA LACOSTE & CO, 17jan, 147 rue Royale

BOUTEILLES VIDES—150 paniers bouteilles vides 22 onces, à vendre par NUMA LACOSTE & Co, 17jan, 147 rue Royale

CIGARES—En magasin et à vendre par les soussignés: UN MILLION des marques les plus fines de la Havane, choisis expressément pour le détail de la ville, consistant en: Imperiales, Regalias, Medias Regalias, Conchas, Trabucos, Prensados, Londres, Millars, etc., des marques Cabanas, Partagas, Sevillana, Sol, Washington, Lord Wellington, Star, Ynfanta, Nuestra Nueva Empresa, Navajas, Monte-Christo, Conquista, Tres Martas, Rio Sella, Rio Honda, Hidalgos, Grandeza, Curtis, Habanera, Fandango, Flor de su Alteza, Atala, Emilia, Dos Hermanos, Castanes, General Taylor, Florinda, Cabinsa, etc. LABORDE & ERGUES, 36, Vieille Levée, 15 jan, en face du Natchez Alley

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS. 235 rue Bourbon.

LES soussignés ont reçu de France, d'Angleterre et de New-York, un grand assortiment de marchandises sèches, qu'ils offrent à des conditions extrêmement avantageuses. Leur stock comprend en partie les articles suivants:

Cotons blancs et écrus pour chemises, de toute largeur, depuis 6 1/4 jusqu'à 40 c.
Cotons pour draps 8/4, 9/4, 10/4, 12/4, blancs et écrus.
Coton croisé blanc et écru de différentes qualités.
Moleton blanc et écru,
Flanelle blanche, rouge, jaune et bleue,
Indiennes américaines nouveaux patrons,
Indienne française, anglaise et suisse,
Tartan à carreaux de toutes couleurs,
Poil de chèvres blanc et Chaly imprimé,
Mérinos français 6/4 et mérinos anglais,
Cachemire d'Ecosse 6/4 et mérinos anglais,
Cachemire ombré à raies de satin,
Chaly double imprimé en mousseline laine ordin.,
Mousseline laine riche et imprimée,
Satin oriental à raies, très riches,
Alpaca brochée et uni pour robe,
Tissu de Chine soie et laine pour robe,
Draps de dame pour manteaux et robe,
Robes de foulard à volants,
Robes de soie do riches,
Soieries noires et couleurs, unies et façonnées dans toutes les qualités, depuis 60 c. la yarde jusqu'à $4 00,
Velours de soie noire et couleur,
Draps et casimirs pour vêtement d'homme,
Cols et manches brodés ordinaires et riches,
Bandes jaconat brodées,
Damas soie et laine pour meubles,
Do laine, do laine et coton,
Indiennes à meubles,
Coton pour jupons,
Corsets patentés,
Nappes et serviettes damassées,
do do de unies françaises et anglaises,
do do ouvrées à œil de perdrix et ouvrées d'Ecosse,
Gilets mérinos et coton pour homme,
do do de gaze pour dame,
do pour garçons et fillettes, en mérinos, soie et coton,
Bas coton blanc Anglais et Allemand de toutes qualités, pour dames et fillettes,
Bas mérinos et bas cachemire pour dame,
Bas soie pour dame et chaussettes pour homme,
Chaussettes pour homme et garçon, en laine, coton, etc., etc., dans tous les prix,
Chapeaux de feutre pour enfants,
Casquettes de drap,
Souliers en caoutchouc de Goodyear, pour femmes et enfants,
Parapluies de soie et bretelles, &c., &c., &c.
AUSSI:
Un assortiment complet d'articles pour deuil.
15sept BILLIEUX & REGGIO.

P. DUREL & Co.,
Marchands de fournitures de bureaux, imprimeurs, relieurs, et fabricants de livres en blanc,
RUE DE CHARTRES, No 37,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux clients et au public en général, qu'ils ont reçu un grand et complet assortiment de fournitures de bureaux, qu'ils vendent aux prix les plus modérés, et espèrent pouvoir maintenant satisfaire les désirs de tous.

L'attention du public est appelée sur les articles suivants, qui font partie de leur approvisionnement:

LIVRES EN BLANC.
Grands livres, journaux, brouillards, livres de factures, d'ordres, de caisse, de ventes, de reçus, de copie de lettres, de banques, &c. &c. Aussi: livres de notes, de connaissements, de change, de traites, de billets, &c. &c.

PAPIERS.
Impérial, super-royal, medium, demy, folio-post, folio-post pour checks, papier bleu et blanc pour bordereaux, papier à écolier, papier à lettres de diverses grandeurs, papier à billets, papier à dessins, papier à soieries, &c.

ENCRES.
Encres à écrire et à copier de Maynard & Noyes, de Butler, de Arnold, de Blackwood, de Thaddeus Davids, de J. D. Barber, de William Kidder et autres.

ECRITOIRES.
Ecritoires patentés de Bells, de Whitney et de Draper. Aussi: des encriers à pompe, en verre, en étain, en liège, en bronze, en porcelaine, en bois, aussi des encriers de poche.

PLUMES.
Plumes d'or de Brown, de Dawson, Warren & Hyde de Myer Phinney, de Mordans, &c. Plumes d'acier de Perry, de Gillott, de Lorman, de Rhodes Wells & Co., de Rhoades & Fils, de Kett & Co, &c. &c.

CIRE A CACHETER.
Cire rouge, écarlate, noire, bronze et couleurs assorties.

PAINS A CACHETER.
Rouges, noirs, couleurs assorties; aussi: grands pains pour notaires.

BLANCS.
Blancs pour la Douane, pour les notaires, pour les encanteurs, pour sociétés, steamers, bateaux à vapeur, reçus de drays, lettres de change, billets d'enterrement, &c. &c.

ARTICLES DIVERS.
[illegible]

Dr DE LACY,
Traitement par le galvanisme.

LES personnes atteintes de rhumatisme, de douleurs aux reins, de sciatique, de paralysie, d'affection de la moëlle épinière, de la maladie de foie, de la dyspepsie, de l'asthme et en général de toutes les affections qui proviennent de l'altération ou de la faiblesse du système nerveux, sont informées de l'arrivée, à la Nlle-Orléans, du Dr DE LACY, de [illegible], qui s'est spécialement consacré au traitement des affections [illegible] chroniques, par le galvanisme. [illegible] ... de son court séjour à la Nlle-Orléans, qu'on peut le consulter tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, au No 10, rue des Remparts, entre Canal et Dumaine. 13jan—6m

Indiennes nouvelles pour le printemps.

REÇU par le steamer North Star, de New-York, et à vendre par le soussigné: 20 caisses indiennes claires, premières marques et nouveaux patrons. LOUIS DUCOURNAU, 16 jan, 26, rue de Chartres.

A vendre.

UN magasin de variétés, connu depuis longtemps et fondé de bonnes affaires. C'est réellement une bonne chance pour un homme ayant un capital modéré qu'il voudrait employer avantageusement. S'adresser: boîte B. 97 bureau de la poste. 16 janv—6

Demande de pension.

UN jeune homme voulant acquérir une bonne prononciation française, désire prendre pension dans une famille. S'adresser "Franklin," bureau de l'Abeille, en donnant les prix, qui devront être modérés. 16janv—3t

Acajou et Cèdre.

UN lot d'acajou et de cèdre, reçu par le brick Créole, venant de Honduras, en débarquement et à vendre par J Y DE EGANA, 15 jan, 67, rue Bienville

FRUITS A L'EAU DE VIE—60 caisses cerises, 20 caisses abricots; 10 caisses prunes, 5 do poires. En débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux et à vendre par PREAU & COUTURIE, 15janv, 31 & 33 rue Gravier

COGNAC—[illegible] pipes vieux Cognac [illegible], Richard 1815 en débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux et à vendre par PREAU & COUTURIE, 15jan, 31 & 33 rue Gravier.

VIN ROUGE—500 caisses vin rouge en débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux et à vendre par PREAU & COUTURIE, 15jan, 31 et 33, rue Gravier

EN débarquement du navire Hansa de Bordeaux, 27 barils vinaigre blanc, 500 caisses de vin diverses marques, 25 do prunes sèches, diverses grandeurs, 20 do coulis de tomate, 100 1/2 boîtes Truffes, 20 caisses jus de framboises, 50 do fruits au jus, 25 do vinaigre à l'estragon, 20 barriques vin rouge, 2 caisses saucissons de Lyon, 50 do vin blanc. A vendre par DUNTZE & IKEN, 16janv, enc. Royale & Conti.

EN débarquement du navire Hansa, de Bordeaux: 20 barriques vin rouge Pauillac, 25 do do Redon, 120 caisses vin blanc Haut Sauterne. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 janv, 17 et 19 rue St Louis

MAQUEREAUX—20 barils maquereaux No 1, à vendre par W F VREDENBURGH & co, 15 janv, 73, rue Tchoupitoulas

HARENGS—200 caisses, No 1, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & co, 15janv, 73, rue Tchoupitoulas

HUILE d'olive—250 paniers, bouteille et demi do, à vendre par W F VREDENBURGH & co, 15janv, 73, rue Tchoupitoulas

VIN en barrique et en caisse—100 barriques bon vin rouge pour familles. 2500 caisses do do do do. A vendre par W F VREDENBURGH & Co, 15jan, 73, Tchoupitoulas

SARDINES—300 caisses 1/2 et 1/4 de boîtes, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 15jan, 73, Tchoupitoulas

PRUNES—45 caisses prunes en bocaux, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 15jan, 73, Tchoupitoulas

Plantation sucrière et esclaves à vendre.

NOUS vendrons, à des conditions avantageuses, une plantation sucrière située sur la rive droite du fleuve Mississipi, à trois milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, et se composant d'environ onze cents arpents. Ensemble vingt-huit ou trente esclaves qui s'y trouvent et les mules, bœufs, charrettes, et instruments aratoires. Les améliorations sont: de bonnes maisons, toutes les dépendances nécessaires, une sucrerie en briques, avec un appareil de Rillieux, un jeu de chaudières, une machine à vapeur, [illegible] une machine à dessécher. S'adresser à l'un des soussignés. LOGAN HUNTON, E. A. BRADFORD. 15 jan—1m

LIQUIDATION.

BINOCHE, 30 rue de Chartres, successeur de [illegible], a l'honneur d'informer les dames que, désirant quitter les affaires au printemps prochain, il vendra toutes ses marchandises d'hiver au prix coûtant et au-dessous. Son stock se compose principalement de robes de soie en tout genre, robes cachemire et mousseline de laine; manteaux velours et draps pour dames et enfants; châles cachemire et crêpe de chine; lingerie pour dames et enfants; chapeaux et coiffures, robes de bal; fourrures; gants et bas; éventails, sacs, bourses, portemonnaies, et une quantité d'articles de fantaisie. 14janv—15t

AVIS IMPORTANT
Aux personnes qui se servent de chandelles.

L'ATTENTION du public est appelée sur le fait que la plupart des chandelles "Star" qu'on vend [illegible] ... Les soussignés ont toujours fabriqué des chandelles [illegible] ... PROCTOR & GAMBLE, à Cincinnati.

Les soussignés sont les seuls agents pour la vente de cette marque de chandelles. J. LANDIS & Co, 14 janv—3m, 13, rue Tchoupitoulas

Cigares de la Havane.

LES soussignés viennent de recevoir en magasin par la barque Mary Elizabeth, 90,400 cigares de la Havane, comprenant un bel assortiment de regalias, Londres, Cazadores, petits regalias, Brevas et autres classes recherchées, des meilleures marques. On trouvera constamment en magasin un fort stock de toutes les classes de cigares des premières marques, telles que Cabanas, Partagas, Globo, Gutierez, Eliza, Armas, Cervantes, Henry, le tout garanti conforme aux échantillons. CABALLERO & BASUALDO, 36 Vieille Levée, 14 jan, entre les rues Bienville et Douane

VANILLE DU MEXIQUE sous les clefs de la Douane: 9 caisses gousses de vanille du Mexique, récemment reçues par le Texas, et à vendre sous les clefs de la douane par CABALLERO & BASUALDO, 36 Vieille Levée, 12 jan, entre les rues Bienville et Douane

EAU DE VIE—1/4 et 8/8 pipes eau de vie G. V. Bernard & Co, La Rochelle, de preuve, en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14janv, 17 & 19 rue St Louis

EN débarquement du navire Oceana, de Bordeaux: 1000 caisses vin rouge diverses marques en bouteilles et 1/2 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14janv, 17 & 19 rue St Louis

VIN rouge—60 barriques vin rouge, Monferrand et St Izan, 10 demi barriques vin rouge Deyrie Margaux, 850 do St Julien Médoc, 90 do do Latour Léoville et Beychevelle, 35 do do do Pontet Cannet et Labranche, demi barriques. A vendre par EUG. ROCHEREAU & co, 14 jan, 17 et 19, rue St Louis

EAU-DE-VIE—60 quarts J B Godard, Fs. Godard & co, P-OOG Godard; 30 do Castillon, 1814 et 1825, 10 quarts A Lagrange & co; 20 Bunker Hill; 10 quarts et 25 huitièmes Henry Baron & co, fine champagne; 25 quarts D & C Boyancey; 8 quarts et 15 huitièmes Raynal & Alusse; 5 demi, 8 quarts et 10 huitièmes A Bonnet & co; 13 do A Lafontaine; 15 quarts et 8 huitièmes A Camus. A vendre par EUG ROCHEREAU & co, 14 jan, 17 et 19, rue St Louis

EN débarquement des navires Oceana et Protector de Bordeaux: 60 caisses fruits au jus, assortis, de Lanfaris, 30 do fraises au jus, de Penaud de Nantes, 30 do de fruits à l'eau-de-vie assorties, 10 demi-pipes eau-de-vie, Hy. Sutton, 1800 & 1831, 40 quarts do do do do, 300 caisses vin rouge St-Julien, 107 do vin blanc Haut Sauterne, 46 barils de do, 102 barriques vin rouge, diverses marques, 20 barils vinaigre, à vendre par B TALAMON, 10 janv, 181 rue Royale

SALSEPAREILLE—115 balles salsepareille sous les clefs de la douane, à vendre par BRUGUIERE & co, 10 jan, 16 rue Bienville

TABAC—7 balles tabac du Mexique en feuilles, pour capes, à vendre par BRUGUIERE & co, 10 jan, 16, rue Bienville

TABAC en feuille de la Havane—146 balles garanti véritable, en magasin et à vendre par BORNIO FRERES, 10 jan, No 34, rue Gravier

CIGARES de la Havane—416,000 Regalias, Londres, Conchas, Media-Regalias, Millar, Cazadores et Prensado de A No 1 de la marque de Perfeccion, Sultana, Cabanas, Sol, Washington, Ingenuidad, Nicotiana, Boston et autres, en débarquement du brick Wm Clark, et à vendre par BORNIO FRERES, 10 jan, 34 rue Gravier

CONFITURES de la Havane—6 barils en magasin et à vendre par BORNIO FRERES, 10 jan, 34 rue Gravier

CIGARETTES—18 barils de la marque de Figaro, Espanola, Distinguida, Garisa et Hoarades, en magasin et à vendre par BORNIO FRERES, 10 jan, 34 rue Gravier

COURTAGE DE MAISONS.

J. SAUVAGE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'à partir du 1er janvier 1856, il s'occupera d'une manière toute spéciale de courtage en ce qui concerne les ventes des maisons et esclaves, et de tout ce qui s'y rattache. On le trouvera tous les jours chez lui, encoignure [illegible] ... Bourse, [illegible] et Conti, No 112. 4 jan—6m

[illegible] fraîches pour plantations et familles.

UN lot de maquereaux frais, No. 3, en débarquement;
Bœuf mess (nouveau) pour familles, des meilleures marques, en barils et demi barils;
Jambons de Duffield et de Thomas, passés au sucre;
Huile de lard des meilleures marques;
Porc, whisky, farine, graisse, bacon, jambons, pâtés côtés et épaules, de première qualité, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. PARENDE & FILS, 3nov, 20, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 5 barriques vin rouge Pauillac, 10 quarts de pipes Cognac [illegible], de preuve, 10 barils vinaigre [illegible], 25 caisses de 12 [illegible] prunes sèches, 25 do 24 do do. V & E MAIGNAN, 7janv, 85 & 87 rue St-Louis

EN débarquement du navire Protector de Bordeaux, à vendre par les soussignés: [illegible] V & E MAIGNAN, 7 janv, 85 & 87 rue St-Louis

CHANTIER DE BOIS ET DE CHARPENTE.

A vendre, [illegible] le contenu du chantier de bois, situé à l'encoignure des rues Tremé et Vieux Bassin, comprenant environ 235,000 pieds, bien assortis—aussi 33,000 briques du lac, deux charrettes et deux mules, &c. &c.

Pour les conditions, s'adresser au bureau d'encan de N. VIGNIE, 16jan, Enc. Conti et Passage de la Bourse.

BUREAU DU COLLECTEUR DU SECOND DISTRICT, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

AVIS est donné que mon bureau sera ouvert à partir du 1er février prochain, et que de 10 heures du matin à 2 heures de relevée j'y recevrai les taxes d'Etat, prélevées en vertu de la loi sur les propriétés foncières, les esclaves, les capitaux, &c pour l'année 1855. Je préviens en outre les personnes ou associations engagées dans un commerce, une profession ou une occupation qui exige une licence, d'avoir à se rendre à mon bureau à l'effet de s'y procurer les licences requises pour poursuivre leur commerce, professions ou occupations respectives pendant l'année 1856; faute de quoi faire elles seront passibles des pénalités décrétées par la loi. [illegible] 11 janv—1m, Collecteur du 2me district

AVIS.

L'Agent du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, informe MM. les charpentiers constructeurs de navires qu'il recevra des soumissions cachetées pour la confection des réparations dont le trois mâts français le LUCON, capitaine Meyrier, a besoin pour être en état de prendre la mer avec sécurité. Le devis de ces réparations est déposé à la chancellerie du Consulat, No 102 rue Royale, où l'on pourra en prendre connaissance.

Les soumissions seront ouvertes le 19 janvier 1856, à l'heure de midi. 9jan—10

Compagnie d'Epargnes de la Louisiane.

CONFORMEMENT à l'acte de la Législature qui accorde une charte à la COMPAGNIE D'EPARGNES DE LA LOUISIANE, le tableau suivant est publié:

Total reçu en dépôt, du 3 août 1854 au 31 décembre 1855		$664,880 15
Total retiré dans la même période		$608,411 77
Dû aux déposants le 31 décembre 1855		$ 56,477 38
PASSIF:		
Montant dû aux déposants le 31 décembre 1855		$ 56,477 38
ACTIF:		
Effets à recevoir	$29,734 61	
En caisse	19,867 08	
Mobilier de bureau	986 86	
	[illegible]	$ 56,477 38
CLASSIFICATION DES EFFETS A RECEVOIR:		
Billets à 90 jours	12,850 29	
Billets à plus de 90 jours	16,884 32	
		$29,734 61
Billets ayant deux signatures ou plus de la ville	$12,146 29	
Billets portant hypothèque	17,588 32	
		$ 29,734 61
Montant des escomptes faits du 3 août 1854 au 31 décembre 1855		$113,536 66
Gains dans la même période		6,106 66
Frais dans la même période:		
Loyer de maison	$1,600 00	
Salaires	2,845 00	
Fournitures de bureau	472 90	
Frais d'assurance	461 15	
Dépenses courantes	315 40—5,774 45	
Intérêts payés	266 24—	$6,040 69

CLASSIFICATION DES DEPOSITAIRES:

Nombre des dépositaires à intérêt	481
Nombre des dépositaires sur demande	337
Total	818

Les dépositaires sont: 619 hommes, 98 jeunes gens, 60 femmes, 39 jeunes filles, 2 hommes libres de couleur, 1 femme libre de couleur. 818

Il y a 392 dépositaires au-dessous de $50. 318 entre $50 et $500. 108 au-dessus de $500. 818

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que le 9 janvier 1856, par devant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés W. H. Garland, président; R. L. Robertson, vice-président et I. N. Philips, trésorier de la Compagnie d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans, qui, ayant été assermentés, déclarent que le tableau ci-dessus est exact et est une copie exacte des livres de la dite Compagnie.

W. H. GARLAND, président. RICH'D L. ROBERTSON, vice-président. I. N. PHILIPS, trésorier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 9 janvier 1856. C. M. BRADFORD, Juge de paix. 12 jan—6

EN débarquement du navire G. F. Patten, de Marseille: 150 paniers huile d'olives de James Plagniol, 150 caisses do do do, 20 do vin muscat, 120 caisses salaisons, olives, capres, cornichons et anchois, 20 do Absinthe Sauvajol & Bruneton, 25 jarres de 100 [illegible], amandes douces cassées. A vendre par B TALAMON, 15 jan, 181 rue Royale

ON demande une jeune domestique de couleur, 142 rue du Canal, [illegible]. S'adresser de 9 à 3 heures. 14 janv

Whiskey—250 barils rectifié. Chandelles—1000 caisses demi et quarts, de Proctor & Gamble; Amidon—500 caisses amidon de Pearle; Whiskey—50 barils vieux Monongahela et Rye, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 15 jan, 13 rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire G. F. Patten, de Marseille: 100 caisses olives verdales, T Boussard, 100 do do picholines do, 100 do capres capotes, do, 100 do cornichons, 100 do anchois à l'huile, 20 do olives farcies, 20 do do variantes. A vendre par TE CAPITAINE, 14 janv, 13, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Geo. Patten, de Marseille: 50 barriques vin Bergasse, 10 barils vinaigre blanc, 250 paniers huile, 24 onces. James Plagniol, 150 do do do demi bouteilles do, 100 do do do 24 onces, de Porsel fils, 100 do do do demi bouteilles do, 200 caisses savon [illegible], 100 do vermouth Noilly, 100 do muscat Jourdan Brive & Co, 50 do kirsch do, 25 do absinthe do, 25 do curaçao do, 25 do marasquino do, 20 do eau de fleurs d'oranger, 100 do cornichons, 100 d'olives, 25 do variantes, 100 do anchois à l'huile, 20 do anchois au sel, 25 do sardines, 10 do champignons. A vendre par P. D. SEGOND & COUTIN, 14 janv, 13, rue Bienville

EN débarquement du navire Robert, du Havre: 40 caisses absinthe suisse, Yersin et Lecoultre, 100 paniers champagne. A vendre par P. D. SEGOND & COUTIN, 14janv, 13, rue Bienville

UN ancien officier et ingénieur, âgé de 33 ans, désire une place d'économe sur une bonne plantation. Excellentes références. Adresser T T L, office de l'Abeille. 9 janv—6

EN débarquement du navire Oceana de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 10 quarts cognac [illegible] 1855, 10 do do do 1830, 100 caisses de 12 [illegible] fruits à l'eau-de-vie assortis. V & E MAIGNAN, 9jan, 85 et 87 rue St-Louis

EN débarquement du navire F W Brune, du Havre et à vendre par les soussignés: 75 paniers de 12 bouteilles champagne Fleur Bousy, 25 do 24/2 do do, 100 do 12 do do Crème de Bouzy, 100 do 24/2 do do do. V & E MAIGNAN, 9jan, 85 et 87 rue St-Louis

COGNAC—4 demi pipes 8 quarts et 8 octaves cognac de Gibos, 1ère preuve, en débarquement du navire Oceana de Bordeaux, à vendre par R CAHUZAC & Co, 9jan, 30 Vieille Levée

Propriété à vendre à l'amiable, A LONG TERME.

Située dans le Deuxième District de cette ville, formant l'encoignure Bayou et Prieur, dans l'îlet borné par les rues Esplanade et Roman, ayant 109 pieds 2 pouces 4 lignes face à la rue Bayou, 108 pieds dans le fond, 78 pieds 11 pouces sur la rue Prieur, et 93 pieds 10 pouces à l'autre extrémité; ensemble avec toutes les améliorations qui existent, consistant en une petite maison à l'encoignure Bayou, une cuisine derrière, couverte en ardoise, cave, pigeonnier, chambre, écurie, poulailler, latrines et hangar, belle cour, citerne, puits, water-works, le surplus en jardin potager avec arbres fruitiers.

Le terrain approprié pour magasin, grocerie, boulangerie et autres.

S'adresser sur les lieux. 4 janv—1m

A LA COQUETTE, 200, rue Royale.

Mme Flandrain, corsetière de Paris et des artistes du théâtre d'Orléans, invite les dames à se faire faire, avant de compléter leurs toilettes de soirées et de bal, un de ses magnifiques corsets, dits corsets impératrice dont la vogue est si grande à Paris. Comme conservateurs de la taille, ils l'emportent de beaucoup sur les anciens corsets surchargés de baleines, cause fréquente de gêne et de fatigue. Leur coupe gracieuse et leur flexibilité font ressortir les beautés de la taille.

Mme Flandrain fait sur commande les corsets de soie pour mariages, corsets et ceintures pour les dames enceintes, épaulettes de grâce pour enfans, bas lacés pour varices, et enfin tout ce qui concerne l'orthopédie.

Tous les objets portent le cachet de la maison, afin d'éviter la contrefaçon. 6jan—1m

Dix piastres de récompense.

A quiconque ramènera au No 74, rue du Canal ou logera dans une des geoles de la ville, le nègre PITCHON, âgé de 45 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, bien constitué. Il est bien connu en ville comme ayant appartenu à Mme Léonard Guichard, f. c. l. de la paroisse St-Bernard. Une récompense additionnelle de $150 sera donnée sur conviction de la ou des personnes qui le recèle. Il est tonnelier et est parti depuis le 22 décembre dernier. THOMAS C. PAYAN & Co, 10 jan—10, 74 rue du Canal

Changement de domicile.
Dr. L. DUPERRON, Dentiste.

A transporté son cabinet au No. 69 RUE ROYALE, entre Bienville et Douane.

Son cabinet sera ouvert de Huit heures du matin à 4 heures du soir.

RIZ—50 tierçons riz de la Caroline, attendus par le brick Sawyer, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux: 60 barriques vin rouge de St Estèphe Médoc et Pauillac Médoc, 300 caisses cerises qualité supérieure, à vendre par LANATA FRERES, 7janv, 11 rue Jefferson

A. PAYA & Co., 56, Chartres,

Déballé aujourd'hui, un envoi considérable de: BROCHURES ILLUSTREES. Œuvres de A. Dumas, E. Sue, F. Soulié, P. Féval, P. de Kock, etc., etc. 56, rue de Chartres. 3 jan

EN VENTE CHEZ A. PAYA & Co, 56, RUE DE CHARTRES,

Cinq mois au camp devant SEBASTOPOL. 1 volume in-12 relié ... $1 25

Hotel [illegible] Conti.

[illegible]

PIERRES à filtres.—En magasin et à vendre par LABORDE & ERGUES, 36, Vieille Levée, 15 jan, en face du Natchez Alley

VIN ROUGE—500 barriques vin [illegible] de Bordeaux, à vendre par R CAHUZAC & Co, 30 Vieille Levée

Bureau du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 15 décembre 1855.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau, le 28 janvier prochain, et l'élection de dix-huit directeurs aura lieu au même endroit, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi, le mercredi suivant, c'est à dire le 23 janvier 1856.

17 déc. F. FLANDERS, secrétaire

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

LES soussignés, propriétaires de "New Orleans Southern Chemical Works," pleinement satisfaits des marques de confiance que leur ont données MM. les planteurs sucriers, par la grande quantité de demandes de Bi-Sulfite de chaux, qu'ils ont bien voulu leur adresser, cette saison, ne veulent point attendre la fin de la roulaison pour leur en témoigner toute leur gratitude.

L'encouragement qu'ils ont eu, par de si brillants résultats, les a portés à faire immédiatement de nouveaux sacrifices pour agrandir leur établissement; et ils sont parvenus à augmenter et améliorer leur fabrication, tout en diminuant les dépenses—avantage immense dont ils ne veulent point profiter seuls, et auquel ils désirent, au contraire, que MM. les planteurs sucriers prennent part, en leur faisant une réduction dans les prix.

En conséquence, ils donnent avis à tous leurs clients ainsi qu'à tous les planteurs sucriers en général et à leurs agents, qu'à compter d'aujourd'hui, ils vendront leur Bi-sulfite de chaux à raison de $6 SEULEMENT PAR BARIL, toujours aussi pur et aussi bon, et ayant 8 à 10 degrés, comme par le passé.

Les soussignés sont persuadés que MM. les planteurs sucriers accueilleront favorablement cette nouvelle, et ils espèrent qu'ils continueront à leur accorder leur bienveillant patronage.

JULIA H. BONNABEL, P. MARCELIN. Nlle-Orléans, 20 décembre 1855. 20 déc—1m

Docteur A. C. DUTERTRE,
DE LA FACULTÉ DE PARIS,
Ex interne de l'hôpital des enfans malades.

Traitement spécial des AFFECTIONS DES FEMMES et DES ENFANS.

Encoignure Conti et Bourgogne. (De 10 heures à 2 heures.) 26 déc—1 m

M. LE Dr Eug. LE MIRE,
De la Faculté de Médecine de Paris,

RECOMMANDÉ par les Drs Barbe, Faget, Rousset et Doléry, ayant exercé pendant quinze ans à Paris, a l'honneur d'informer MM. les habitans de la paroisse Jefferson qu'il a établi provisoirement son domicile à Gretna en attendant qu'il trouve un logement au centre de la paroisse. M. le Dr Le Mire est prêt, à partir du 5 janvier, à répondre aux appels qui lui seront faits. 5 jan—1m

LE Dr ALFRED MERCIER,
DE LA
Faculté Médicale de Paris,

A établi sa résidence à la Nouvelle-Orléans où il compte se livrer à toutes les branches de sa profession. Il se rendra à tout appel qui pourra lui être fait à la maison qu'occupe M. Soulé, rue des Remparts près la rue du Canal. 20 déc—3m

L. FERRIER.

DOCTEUR en médecine, de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile rue Royale, 174, entre Toulouse et St Pierre. 27déc—1m

Aux planteurs et autres.

LES soussignés sont agents de fabricants de Machines à vapeur de 4 à 50 chevaux, Pompes aspirantes et refoulantes, Pompes à vapeur, Moulin à écraser le coton-maïs et l'épi, et viennent des meilleurs établissements des Etats-Unis, à des prix très modérés.

A VENDRE.
1 machine à vapeur de 6 chevaux,
2 pompes aspirantes et refoulantes de 50 et 110 gallons par minute,
1 pompe à vapeur de 175 gallons par minute.

Toute commande sera exécutée dans le plus bref délai. TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 14 janv—15, 27, Vieille Levée

CHAMPAGNE—150 paniers champagne, bouteilles et demi-bouteilles, de la marque de l'Ancre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 14 janv, 27, Vieille Levée

CHAMPAGNE—50 paniers champagne supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 14 janv, 27, Vieille Levée

COGNAC Pellevoisin—8 demi pipes de preuve, pâle, 5 barils de preuve, foncé, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 14 janv, 27, Vieille Levée

SARDINES—100 caisses, demi et quarts boîtes sardines, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 14 janv, 27, Vieille Levée

PEINTURE de zinc en barillets et boîtes de fer-blanc, de la Vieille Montagne et d'autres fabricants, reçue directement de Paris.

La supériorité du blanc de zinc sur le blanc de plomb est telle, qu'il y a une économie très sensible dans son emploi par sa solidité, et la conservation de sa blancheur de neige. A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 14 janv, 27, Vieille Levée

VERT de Paris—100 livres de choix, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 14 janv—15 f, 27, Vieille Levée

Avis de société.

EN vertu d'un acte déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Anvers (Belgique), Josh. Deynoodt, de la Nouvelle-Orléans, et Mezo's Verheirbruggen, d'Anvers, ont formé une association. Les deux maisons n'en formeront qu'une seule et sont solidairement responsables, bien que la raison sociale de chacune d'elles est conservée.

JOSH. DEYNOODT, Nouvelle-Orléans. MEZ'S VERHEIRBRUGGEN, Anvers. 3 déc—6m

9, rue de Chartres, près Canal.

A LA REINE DES FLEURS
PLANTES-FLEURS
Importés par les derniers arrivages d'Europe.

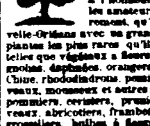

V. LEYDET, fleuriste et pépiniériste à Angers (France) et succursale à Alger (Afrique) a l'honneur d'informer MM. les amateurs et les dames particulièrement, qu'il vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans avec un grand et riche assortiment de plantes les plus rares qu'il soit possible de désirer, telles que végétaux à fleurs et à fruits, camélias, magnolias, daphnées, orangers nains, citronniers de la Chine, rhododendrons, [illegible], 1250 rosiers nouveaux, mousseux et autres; arbres à fruits, poiriers, pommiers, cerisiers, pruniers, vignes, pêchers nouveaux, abricotiers, framboisiers perpétuels, fraisiers, groseilliers, bulbes à fleurs, amaryllis, dahlias nouveaux, graines de fleurs et potagères, [illegible]; truffes de Périgord, pois nouveaux, d'une grosseur prodigieuse, très hâtif, goût délicieux. Le tout aux prix les plus modérés.

Nota—MM. les amateurs des Etats environnants qui désireraient avoir de la graine de pommes de terre et de pois nouveaux, n'auront qu'à s'adresser par lettre, et on la leur expédiera par la Poste. Prix: $1 le paquet de 50 graines.—On se charge de l'emballage pour la campagne et l'étranger. Des catalogues sont délivrés gratis au No 8, rue de Chartres, près la rue du Canal. Les articles sont garantis pour ce qu'ils sont vendus. 4 janv—30f

A la vraie Renommée
DES BELLES PLANTES, DE FLEURS ET DE FRUITS,
Rue de Chartres, No 38, à côté du superbe magasin de M. Piffet, connu depuis si longtemps.
ROUARD, horticulteur
A Versailles, près Paris, et succursale à Marseille,

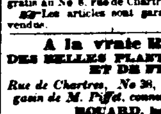

A l'honneur d'annoncer aux dames et aux amateurs qu'il vient d'arriver de France avec une belle collection de plantes, de fleurs et de fruits: camélias, magnolias, rhododendrons, pivoines en arbres, azaléas, et la plus riche collection de rosiers greffés et non greffés, des arbres fruitiers à haute tige, pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, vignes, framboisiers perpétuels et d'autres espèces, oignons, bulbes à fleurs, graines de fleurs, graines potagères, et une infinité d'autres plantes dont le détail serait trop long.

Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance seront satisfaites. On se charge des emballages pour tous les pays, gratis. Les catalogues seront délivrés rue de Chartres, No 38. 10 janv—30f

AU CAMELIA FLEURI.
HORTICULTURE FRANÇAISE,
7, rue St-Charles, près l'hôtel St-Charles.

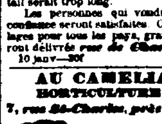

Le sieur BALMAIN, horticulteur-fleuriste français, d'Angers, membre de plusieurs sociétés savantes, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de cette ville qu'il arrive directement de France avec une belle collection de plantes à fleurs et à fruits, tout ce qu'il y a de plus nouveau, tels que camélias, magnolias rhododendrons, pivoines en arbres, azalés, jasmins, rosiers greffés et non greffés, des plus belles variétés connues jusqu'à ce jour, arbres fruitiers de toutes espèces, vignes, groseilliers, etc., tubercules de dahlias, oignons à fleurs de toutes espèces, graines de fleurs et graines potagères, anémones, renoncules. Le tout sera vendu à des prix très modérés. 7janv—30f

Nota—Un beau choix de jacinthes de Hollande, tulipes, jonquilles, arrivé par le dernier steamer de France. Ses articles sont garantis pour le meilleur choix et pour ce qu'ils sont vendus. On observe tous les soins pour l'emballage. Catalogue gratis.

MAGASIN DE TAPIS, No 19 rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent journellement un grand assortiment de tapis, consistant entre autres en velours, Wilton, tapisserie Bruxelles, 3 plis, Ingrains; ainsi qu'un grand choix de stores; tapis à mèches, en droguet et en fil; tapis de table et de piano; étoffes en crin; nattes de coco; toiles cirées pour parquets, de différentes largeurs, coupées d'après les dimensions des différents appartements, corridors, &c. &c.

Le tout au plus bas prix du marché. A. BROUSSEAU & Co, 15 oct, 19 rue de Chartres.

NOUVEAUTES! — NOUVEAUTES

J. DERBES Jr & Co. ont actuellement sous main un superbe assortiment de Chapeaux, Rubans et Galons nouveautés, ainsi qu'un joli choix de Mantelets, Broderies et Fournitures de Mode, qu'ils vendront à bas prix pour clore une consignation. Rue de Chartres No 72, au 1er. 5 déc

GANTS! GANTS!! GANTS!!!

Gants de peau à 60 cents la paire.

LION & PINSARD, 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville, viennent de recevoir par la voie du Nord: 600 douzaines de bons gants de peau coupe Jouvin, à 60 cents la paire; 800 douzaines de gants de peau, véritables Jouvin, à $1 la paire. 5déc

Vente, par l'administrateur, A BILOXI.

TOUS les biens de M. Pierre Pradat et de madame Elisabeth Inslie, décédés, comprenant six esclaves, argenterie, bijouterie et tout le mobilier et les accessoires de l'Hôtel des Chênes Verts, à Biloxi, Miss., seront vendus lundi, 21 janvier prochain. La vente se fera sur les lieux.—Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque pleine et entière à partir du jour de la vente.

Louis E. PRADAT, Administrateur.

Les héritiers de M. P. Pradat et de Mme Elisabeth Inslie annoncent au public qu'ils n'ont l'intention d'acheter ni les meubles de l'hôtel ni l'hôtel lui-même qui sera vendu en mars prochain. [illegible] ... agréables et magnifiques résidences de famille. 18déc—41j L. PRADAT, Administrateur.

EN magasin et à vendre par les soussignés: 20 barriques bon vin rouge ordinaire St-Julien Médoc; 30 barriques vieux vin rouge St-Emilion; 15 do vin blanc Haut Sauterne; 20 barils do do; 25 do do Château Baursac; 500 caisses vin rouge St-Julien; 100 do vin blanc; 50 paniers huile d'olive A. Croce; 50 caisses eau fleurs d'oranger; 25 [illegible] do do et eau de roses; 100 caissons salaisons, olives, capres, anchois au sel et à l'huile, cornichons, olives farcies, thon mariné; 75 grosses bouteilles [illegible] de Porter; 1000 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; 20 balles bouchons pour bière, [illegible], vins, etc. PAUL JUGE FILS & Co, 14janv, 27, rue St-Louis

VIN de Catalogne en pipes, de qualité supérieure, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 14janv, 27, rue St-Louis

EN débarquement du navire [illegible] ... PAUL JUGE FILS & Co, 14janv

[illegible]

Bon marché, bon marché—Toujours à bon marché.

Vêtements confectionnés.—Toujours à meilleur marché que partout ailleurs.

Nouvel approvisionnement reçu par chaque steamer.

ALFRED MUNROE & Co.,
No. 34, RUE DES MAGASINS,

Appellent l'attention sur leur magnifique assortiment de Vêtements de saison.
PARDESSUS, de tous les genres;
REDINGOTES DE DRAPS, toutes qualités et couleurs;
HABITS DE TOUS LES JOURS, toutes qualités;
Cotonnades, manteaux et Talmas;
PANTALONS assortis de fantaisie, magnifique variété;
PANTALONS drap noir luisant, toutes qualités;
Gilets de dessous, toutes qualités, riches et magnifiques.
Un très grand assortiment de Lingerie de toutes qualités pour messieurs.
Chemises—Le plus grand assortiment à la Nlle Orléans.
Vêtements pour enfants, confectionnés avec le plus grand soin et sur lesquels l'attention toute particulière du public est appelée.
Articles en caoutchouc, tous les genres;
Malles, Sacs de voyage, Valises, Parapluies, &c.
Il y a constamment dans le magasin des commis qui parlent le français et l'espagnol.
Les marchandises seront dépliées au gré des acheteurs.
Les prix sont fixes.
ALFRED MUNROE & co, 24 déc—1m v & c, 34, rue des Magasins.

PRIX COUTANT.
Liquidation positive pour du COMPTANT

LE soussigné voulant liquider tout son magnifique stock, avant l'ouverture des affaires de printemps l'offrira au prix coutant, pour du comptant. Il invite donc les familles et le public en général, à venir lui faire visite avant de faire leurs achats ailleurs. L. A. HEBRARD, 118, rue du Canal, 25 déc, près de la rue Royale

Aux facteurs et courtiers de coton.

RÉCEMMENT reçu—Un nouvel envoi de ces fameux couteaux à échantillonner le coton, faits expressément pour l'usage des échantillonneurs, et le seul dépôt chez C. A. POLLARD & co, 15 jan—1m, 76, Canal, près Chartres

Aux Coiffeurs, Barbiers.
C. A. POLLARD & Co., No. 76, rue du Canal.

ONT constamment en magasin, un immense assortiment des parfumeries, de la maison Hazel & Wright, de Philadelphie, qu'ils vendront à un prix modéré aux coiffeurs et barbiers de la ville, et invitent l'attention de ces messieurs aux choix de ces articles.

AUSSI—Les Célèbres Rasoirs de Butcher expressément à leur usage. A vendre par C. A. POLLARD & co, 15 jan, 76, rue du Canal

H. de Goer & Riffard

PREVIENNENT leurs anciens amis et les acheteurs du Sud en général, qu'ils trouveront dans leurs magasins, COURTLAND STREET, No 25, à NEW YORK, un complet assortiment de marchandises de printemps convenables pour les marchés du sud, parmi lesquels les [illegible], des barèges, robes à volants de barège et de taffetas, soieries noires et de fantaisie, mouchoirs de batiste de Cambrai, Madras, étamines, coutils, etc.

VERITES POPULAIRES.

NOUS affirmons que notre Huile Sylvique donne une lumière égale à celle de l'huile de blanc de baleine, pour un quart du prix.

Nous affirmons que l'huile sylvique donne une lumière égale à celle de l'huile de graisse, pour un tiers du prix.

Nous affirmons que l'huile Sylvique donne une lumière égale à celle du fluide brûlant, pour un tiers du prix de ce dernier article.

Nous affirmons que l'huile Sylvique est une huile fixe et aussi peu sujette à l'explosion que l'huile de graisse ou aucune autre huile, et qu'elle coûte une fois moins que la camphine.

L'huile Sylvique et des lampes sont en vente au dépôt de l'huile Sylvique No. 85, rue de la Commune. L'huile se vend à raison de 80 cents le gallon, et dure autant (nous le garantissons) qu'un gallon et demi de toute autre huile ou préparation maintenant en usage. Les lampes se vendent à $2 25, $3, $3 50, $4, $7, $9 et $15 chacune.

W. P. KIRKLAND & Co., Agents. 5 jan—3m

Académie de Dessin et de Peinture.
M. A. C. JAUME, peintre de portraits et professeur de dessin.

INFORME le public et ses nombreux clients, qu'il vient d'ouvrir un cours de dessin et de peinture, [illegible] ... Académie, 325 rue St Pierre, de 6 1/2 à 8 heures [illegible] lundi, mercredi et vendredi.

Prix: $ 4 par mois.

Restauration complète de vieux tableaux.

C. DUHAMEL, opticien,
Rue de Chartres, 50,

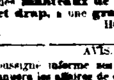

Vient de recevoir un grand assortiment de Stéréoscopes et de Photographies, sur glaces, plaques et sur papier, représentant des groupes magnifiquement coloriés, des vues de Paris, de Rome, etc.

Ces articles pourraient parfaitement convenir pour faire des exhibitions publiques.

Aussi une quantité de stéréoscopes en écrin, pouvant se mettre dans la poche, représentant des scènes plaisantes et des groupes coloriés.

Ces choses seront vendues à très bon marché, par lots pour les marchands et en détail.

Lunettes de toutes sortes pour toutes les vues, verres périscopiques à double foyer, pour voir de loin et de près.

Instruments de toutes descriptions. 10 janv

Cercueils métalliques brevetés de Crane.

B. COOK & Co, propriétaires et marchands en gros pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi, des cercueils métalliques brevetés de Crane.

Bureau et salle d'échantillons No 46, rue St-Charles en face de l'hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans. 30déc—6m

BRODERIES, DENTELLES, &c.
185 Rue du Camp 185

COLS Rachel en valenciennes et Jaconat,
Articles mousseline suisse brodée, garnitures valenciennes,
Cols, manches en jaconat et mousseline suisse,
Bandes guipure et anglaises,
Collerettes dentelle valenciennes et guipure,
Bandes et entre-deux en mousseline suisse et jaconat,
Articles riches, mouchoirs brodés, etc.
SEULEMENT:
Quelques manteaux de velours, moire antique et drap, à une grande réduction.
25 dec HORACE HARRY, 185 rue du Camp.

AVIS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, pour son propre compte et en son propre nom. L. F. MAXENT, 12 janv, No 50 rue Toulouse.

BALAIS—500 douzaines balais assortis, en débarquement et à vendre par H M BARLOW & Co, 12jv, 18 rue du Canal

BALAIS—100 douzaine balais pour bateaux à vapeur, en magasin et à vendre par H M BARLOW & Co, 12jv, 18 rue du Canal

MOUTARDE—300 douzaines moutarde de Kentucky, en magasin et à vendre par H M BARLOW & Co, 12jv, 18 rue du Canal

REÇU par le navire Agamemnon, de Marseille: 10 barriques vin de Bergasse, 100 caisses olives verdales et capres, 50 caisses vermouth de Noilly, 40 caisses de vin muscat de Frontignan, 10 balles bouchons diverses qualités. A vendre par HENRY VALETON, 11 janv, 90 St Louis

REÇU par le steamboat Niagara, de Louisville: 12 barils old Bourbon whiskey, qualité supe. 10 demi barils Monongahela whiskey do. A vendre par HENRY VALETON, 11 janv, 90, St Louis

GUIGNOLET—100 paniers véritable guignolet d'Angers, très supérieur, en magasin et à vendre pour clore une consignation par H. VALETON, 11 janv, 90, St Louis

RIZ—100 boucauts riz de première qualité, à vendre par H. MEUGENS, 31déc—1m, 31 rue Commune

SUCRE—150 colis de sucre écrasé, en poudre et pains de sucre, à vendre par H. MEUGENS, 31dec—1m, 31 rue Commune

COLCORAME!
SPECIFIQUE INFAILLIBLE POUR LA GUERISON DES CORS AUX PIEDS.
SEUL DEPOT A LA NLLE-ORLEANS, CHEZ G. LAVIE, rue St Charles, No 21, Entre Canal, et Commune. 26 nov

AU drawback—200 colis de 20 rames papier [illegible], marque Corvo—150 caisses vermouth, 100 caisses vin muscat, 100 caisses huile d'olive Plagniol, 100 paniers huile en 1/2 bouteille, Bacigalupi, 200 caisses raisins, 100 barres huile d'olive. A vendre par LANATA FRERES, 21 dec, 11, rue Jefferson

ON demande dans une famille DEUX SERVANTES françaises ou allemandes, une pour les travaux de la maison, l'autre pour la cuisine et le blanchissage. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 6, rue de Chartres. 18 déc—3t

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux: 5 barriques vin vieux Château Margaux, 16 do do do St Julien, 60 do do ordinaire Queyries, 50 caisses vin Bauzan Médoc, 50 do do Cantenac do, 567 do do St Julien, 6 do anisette superfine, 2 do petits pois, 2 do cèpes à l'huile, 1 do cuisses d'oie, 2 balles bouchons, 25 caisses prunes sèches, 1 do étiquettes. A vendre par [illegible] FRERES, 8janv—15t, 247 & 249 rue Royale enc. Dumaine.

Marrons—Marrons.

EN débarquement du navire G. F. Patten, de Marseille: 50 barils marrons frais d'Italie, 300 caisses savon, 400 do de vin Muscat. A vendre par LANATA FRERES, 12jan, rue Jefferson

EN débarquement du navire G. F. Patten, venant de Marseille: 14 jarres amandes sans coque, 5 caisses muscat Frontignan, article supérieur, 150 do savon de Castille, 300 paniers et caisses huile d'olive. J. Plagniol, 250 do do do do demi bouteilles, 150 caisses muscat Delestang, 100 do vermouth Noilly, 40 do absinthe Sauvajol, Bruneton & Co, 25 do kirsch do do, 25 balles amandes fines à coque tendre, 20 do do Principes de pour dames. A vendre par FDO DE FUENTES & Co, 15 janv, 20, Vieille Levée

MADERE—7/8 barils, importation directe, qualité supérieure, à vendre par FDO DE FUENTES & Co, 15 janv, 20, Vieille Levée

VIN rouge—2500 caisses vin rouge de différentes qualités, à vendre par FDO DE FUENTES & co, 15 janv, 20, Vieille Levée

FRUITS à l'eau de vie—150 caisses fruits assortis, à vendre par FDO DE FUENTES & co, 15 janv, 20, Vieille Levée

VIN de Muscat—150 caisses, à vendre par FDO DE FUENTES & co, 15 janv, 20, Vieille Levée

VIN Porto—80 barils vin Porto [illegible], à vendre par FDO DE FUENTES & co, 15 janv, 20, Vieille Levée

CHAMPAGNE—[illegible] paniers champagne [illegible], en bouteilles, à vendre par FDO DE FUENTES & co, 15 janv, 20, Vieille Levée

[illegible]

AVIS.

PAR consentement mutuel, l'intérêt de M Joseph Ménard dans la maison de commerce Ménard & Vignaud est transformé en intérêt en commandite, d'après acte pardevant Guy Duplantier, notaire public.

Les affaires de la maison seront continuées sous la même raison de commerce, par B. O. VIGNAUD, LUCIEN MENARD, JOSEPH MENARD,—en commandite. Nlle Orléans 1er janvier 1856. 1 janv—1m

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société pour la transaction d'affaires de change et de Banque en général, sous la raison de commerce de Menard Tenson & co. JOSEPH MÉNARD, TENSON & DANJEN, Wm F. PIKE, en commandite. Nouvelle Orléans, 1er janvier 1856. Joseph Menard, Nouvelle Orléans; Tenson & Danjen, St. Louis; Wm S. Pike, en commandite, Baton Rouge. 1 jan—1 m

AVIS.

LES soussignés ont formé, à partir d'aujourd'hui, une société sous la raison de CABALLERO & BASUALDO, par acte passé pardevant T. Guyol, notaire public. Les affaires de la maison J. M. Caballero seront liquidées par la nouvelle maison. J. M. CABALLERO, J. M. BASUALDO. 1 janv

Dissolution de société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison CHOUTEAU & VALLE, est dissoute par suite de la mort de M. Henry Chouteau. Le nom de la société ne servira qu'à la liquidation. NÉRÉE VALLÉ, associé survivant.

LE soussigné continuera en son propre nom les affaires de commission de CHOUTEAU & VALLÉ. St Louis, 20 novembre 1855. 30 nov—6m NÉRÉE VALLÉ.

NÉRÉE VALLÉ,
Successeur de Chouteau & Vallé,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET EXPEDITEUR, 30 nov, 24, Levée, St Louis, Mo.

AVIS.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil de la Nouvelle Orléans a commencé ses opérations aujourd'hui et elle est prête à assurer contre les risques de l'incendie, de la mer et des rivières aux taux ordinaires.

DIRECTEURS:

E. J. Hart,	J. Y. de Egana,
Jas. D. Denegre,	A. C. Tremoulet,
Alex. D. Kelly,	E. A. Rawlins,
H. T. Lonsdale,	Henry Renshaw,
Hugh Wilson,	J. H. Stauffer,
	Jno. G. Gaines.

THOMAS SLOO, président.
JAS D DENEGRE, vice président.
[illegible], secrétaire. 3 janv—1 m

Entrepôt de sucre à Alger.

LE soussigné est maintenant prêt à recevoir du sucre et de la mélasse destinés à être vendus ou expédiés, dans son entrepôt à l'épreuve du feu et bien éclairé [illegible] sur la plateforme qui a été construite dernièrement et qui sera recouverte de prelats. Il y a place pour 15 000 boucauts.

Les planteurs et les négociants qui se trouveront sur la ligne du chemin de fer des Opelousas peuvent faire transporter par les chars leur sucre et leur mélasse dans les entrepôts ou sur la plateforme, et ces produits seront livrés aux navires et bateaux à vapeur, sans frais de [illegible], à l'exception du prix d'emmagasinage d'après le tarif.

Tarif:

SUCRE—Par boucaut, 25 cents, de 1 à 15 jours ou 40 cents par mois et 25 cents pour chaque mois suivant.

MELASSE—Par baril, 8 cents, de 1 à 15 jours ou 12 cents par mois et 8 cents pour chaque mois suivant.

Il ne sera pas exigé d'assurance et les produits sont déposés sur la plateforme recouverte de prelats. S'ils sont transportés dans les entrepôts, on pourra les faire assurer aux plus bas prix.

REFERENCES PAR CONSENTEMENT SPECIAL:

Juan Y de Egana,	J P Whitney &co.
Darby & Tremoulet,	F Marpero,
George Urquhart,	Lobit & Charpentier
J D Denegre,	W & D Urquhart,
Clark & Mosby,	Cammack, Squires & West
Braud & Landry,	F Kennett &co,
Price, Converse &co,	Fellows &co,
Hewitt, Norton &co,	W G Hewes,
R Gedone,	Augustin & Thibaut
J W Stanton &co,	Charles [illegible]
Martin, Owen & Cobb,	John O Woodruff &co,
A D Kelly &co,	S O Nelson &co,

N. B.—Le sucre ou la mélasse rendu à l'entrepôt d'Alger sera livré en ville, [illegible]

La Compagnie d'entrepôt de Brooklyn. THOMAS J CASEY, 31dec—1m

A. HERNANDEZ,
MAGASIN DE CIGARES,
NE PLUS ULTRA,
No 50, rue St-Charles, encoignure Gravier, NOUVELLE ORLEANS.
En gros et en détail.

Importation directe de cigares de la Havane.

TOUJOURS en main un grand assortiment des [illegible]

ARTICLES EN ARGENT PUR.

NOUS avons actuellement [illegible] assortiment d'argenterie [illegible] est d'argent pur.
Cuillers et fourchettes de table,
Grandes cuillers pour soupe et sauces,
Cuillers pour moutarde et sel,
Services de thé, corbeilles, vases,
Couteaux pour poisson,
Huiliers, porte-liqueurs, [illegible],
Pincettes pour sucre,
Couteaux pour beurre,
Pincettes pour glace, &c.
Nous avons pris des arrangements nécessaires pour fournir dans le plus bref délai les articles de fantaisie [illegible].
Plateaux à thé, services de table, urnes, services pour offrandes [illegible].
29 dec—1m HENDERSON & GAINES, 99, rue du Canal

LAURENT UTER,
Entrepositaire de glaces françaises,
67 rue de Chartres entre Conti et Bienville 67

A l'honneur de prévenir le public qu'il a en magasin un assortiment de glaces françaises, [illegible] qu'il reçoit mensuellement par steamer de New York [illegible] de France et d'Allemagne toute espèce de glaces [illegible] gravures et lithographies encadrées [illegible]. Il se charge de faire, dans le plus bref délai, des glaces [illegible]. Il est toujours à la Nlle Orléans qui fasse l'étamage des glaces.

Tout travail fait dans sa maison est garanti, et les prix les moins élevés qu'à New York. 29déc—1m

H. L. BOCKE, J. P. KLAIBER, F. J. KRAKMER.
H. L. BOCKÉ & Co.
Rue de Chartres No 163, encoignure Toulouse.
Entrée dans la rue Toulouse, au 1er.
Importateurs, Marchands—Commissionnaires.

REÇU par le navire Johannesburg, un grand assortiment de velours sur fil, velours façonné, tous les qualités et couleurs, rubans de velours, tous les numéros, couleurs et qualités. A vendre en gros, chez H. L. BOCKÉ & Co, 24nov

B. PRADEL.
Rue St. Charles No. 66.
Elève de Charrière, à Paris, fabriquant d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques,

VIENT de recevoir de France, d'Angleterre et de New-York un grand assortiment d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques tels que instruments d'anatomie, boîtes, trousses à dissection, boîtes, trousse autopsie, trousses, chirurgie, caisses amputations, caisse à trépan resection, caisse d'accouchement, boîte trousse d'accouchement, boîte cataracte, pupille artificielle, fistules, lacrimales, strabisme, pompiers, sondes, bougies, boîtes à ventouse, boîtes de dentistes, un assortiment complet de divers instruments assortis de prix et de grandeurs.

Appareils orthopédiques.

Tous les appareils sanctionnés et patentés par l'académie de médecine, l'académie de l'industrie, lycée des arts et société d'encouragement, bandages Bura frères, modernes, chirurgiens herniaires de la marine.

Bandage Charrière, fournisseur titulaire de la faculté de médecine et de plusieurs universités étrangères, bandage Wickham et Hart patente anglais, bandages de plusieurs fabricants patentés et sanctionnés par nombre d'années d'expérience; bandage pour les hémorroïdes, bandage de plusieurs fabricants pour la descente de matrice, ceinture hypogastriques, ceinture ventrière [illegible] vulcanisé, bas, soie, fil, coton élastique, vulcanisé.

Bas lacets en peau de chien, en toile.

Genouillères élastiques, suspensoirs de divers modèles, membres artificiels, jambes bras mécanique de divers modèles, béquilles assorties, jambières à extension pour redresser les fausses ankyloses du genoux; jambières pour le redressement des courbes, appareils pour le redressement des pieds-bots, un complet assortiment d'appareils pour la difformité du corps humain.

Appareils à injections, de plusieurs modèles.

Clyso-injecteurs à levier, à jet continu, à double et simple piston, bidet siphoïde de voyage, de lit et d'appartement, irrigateur du docteur Eguisier, fonctionnant seul et se montant comme une pendule, pour toutes espèces d'injections, lavements, irrigations, douches ascendantes.

Hydroclyse d'Adrien Petit, à jet continu, fonctionnant d'une seule main, clysopompes de divers modèles. Tous les bandages et appareils seront posés à la satisfaction des clients. Tous les instruments et appareils sont assortis de prix et grandeurs. Toutes les réparations d'instruments de chirurgie et d'appareils seront faites dans le plus bref délai.

Chacun sait qu'il est extrêmement difficile, lorsqu'on n'est pas sur les lieux, de se procurer des bandages herniaires tout à fait appropriés. En se conformant ponctuellement aux renseignements suivants, je crois qu'on ne manquera pas d'être satisfait sur tous les points. Il importe, avant tout, d'indiquer d'une manière claire et précise, la forme du bandage qu'on désire: on dira ensuite si l'hernie est inguinale, curale ou ombilicale; dans les deux premiers cas, si elle existe à droite, à gauche ou des deux côtés; si l'hernie est petite ou volumineuse, si les ressorts doivent être faibles ou résistants, enfin on donnera la circonférence du bassin, s'il s'agit d'une hernie curale ou inguinale, et la circonférence du ventre si l'hernie est ombilicale. Toutes ces mesures devront être prises serrées, sans vêtements, avec le plus grand soin, et être communiquées avec précision pour toutes espèces d'appareils.

4 dec—6m B. PRADEL, 66, St Charles

AVIS.

LE Dr SHERIDAN, qui a fait ses études dans les hôpitaux de Mme Stevens, à Dublin, vient d'arriver à la Nouvelle Orléans où il rend, tous les jours, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds. Il guérit, dans l'espace de 21 à 25 jours, les cancers sans avoir recours aux instruments, et les affections pulmonaires lorsqu'elles sont arrivées à la seconde période. Les personnes sujettes aux crises feraient bien de s'adresser au Dr Sheridan qui guérit également les hémorroïdes et les rhumatismes.

Les maladies secrètes sont guéries à la première visite. Les consultations ne coûtent rien. Les personnes demeurant à la campagne peuvent se faire traiter en faisant connaître exactement le degré du mal.

Le Dr Sheridan permet de parcourir le livre où sont consignées ses cures merveilleuses à St-Louis et à la Nouvelle-Orléans [illegible]. Heures de consultations: de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi. Le cabinet est au No. 224, rue du Canal, encoignure Tremé. 11 oct—6m

MICHON & DESPORTES, LIBRAIRES.
200, rue Royale, Nlle-Orléans. | 5, rue du faub. Montmartre, Paris.

VIENNENT de recevoir de Paris une riche collection de [illegible]

VIN [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 14janv, 27, Vieille Levée